

CRAC n° 13 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 28 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Communications.....	1
Examen de l’arriéré.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl.	
Les Hautes-Fagnes – Visite.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – Mme Mélissa Hanus – M. Nicolas Janssen.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	3
Pétition pour l’interdiction de l’importation et du lâcher de gibier d’élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne.....	3
Désignation d’un rapporteur.....	3
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – Mme Mélissa Hanus.	
Présentation de la pétition.....	3
Échange de vues.....	3
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Jean-Paul Wahl – M. Arnaud Dewez – M. Freddy Mockel – M. Loïc Jacob.	
Vote.....	6
Confiance au président et au rapporteur.....	6
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	6
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’insécurité juridique de la politique de développement rural ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’état alarmant des puits de carbone belges au regard des objectifs climatiques » ;	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la place de l’agriculture dans la stratégie de neutralité carbone » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’importance des forêts et des espaces agricoles et naturels comme puits de carbone » ;	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’étude du SPF Santé publique sur le changement climatique ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – M. Eddy Fontaine – M. Freddy Mockel – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire toute la transparence sur les procédures internes du Parc national de la vallée de la Semois sans fragiliser le projet de territoire ».....	11
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les avancées relatives à la réforme des plans communaux de développement rural (PCDR) »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les nouvelles dérives du lâcher de petit gibier » ;

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la mortalité de faisans et de canards à Saint-Fontaine à Clavier avant le début de la chasse »..... 14

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière de l'orge brassicole »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pression sur l'agriculture wallonne face à la hausse des prix des carburants et des engrais »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la place centrale occupée par les agricultrices dans le modèle agricole wallon »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la structuration de filières céréalières locales en Brabant wallon »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le secteur de la biométhanisation »..... 21

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le premier rapport du Comité de restauration des Hautes-Fagnes » ;

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité d'associer les scientifiques et la société civile à la restauration des Hautes-Fagnes »..... 22

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet « Ma parcelle en réserve naturelle » »..... 24

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le volume de bois mort dans les forêts wallonnes »..... 25

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS..... 27

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 28

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 15 heures 15 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communications

M. le Président. – Je vous rappelle notre mission au Parc national d'Arc-en-Barrois, en France, avec un départ prévu le dimanche 4 octobre et un retour le lundi 5 octobre. Les membres de la délégation ont logiquement reçu le programme ainsi que le dossier technique. Je ne vais pas vous le redétailler. N'oubliez pas de prévoir une tenue adaptée pour les visites de terrain dans le parc. Y a-t-il des questions ? Non, c'est très bien.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission.

Lors de notre dernière Commission, il vous avait été demandé de communiquer au secrétariat de la commission les rapports et avis que vous souhaitiez voir maintenus dans l'arriéré de notre Commission. On a également envoyé un mail de rappel aux différents groupes politiques, le 16 septembre dernier. J'ai reçu, de la part du groupe Les Engagés, un souhait de conserver le rapport de la Cour des comptes relatif à la certification, au contrôle des comptes annuels 2024 de l'OPW, ainsi que le rapport de la Cour des comptes relatif à la certification et au contrôle du compte général 2025 du CRA-W. Concernant les avis, il s'agit du RUR 25.1066, ainsi que du 0530.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Y avait-il d'autres éléments à maintenir ? Tous les membres de la Commission sont-ils d'accord pour que l'ensemble des éléments qui n'ont pas été retenus soient supprimés de notre arriéré ?

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Concernant la procédure, ce qui est à l'arriéré reste à l'arriéré, même si

nous décidons de ne plus mentionner certains éléments. Ces éléments disparaissent-ils réellement ?

M. le Président. – On les enlève, on nettoie.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – C'est pour mon information.

M. le Président. – C'est un toilettage.

La Commission décide de retirer de son arriéré :

- *le rapport annuel 2023 du Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux ;*
- *le rapport annuel 2024 du Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux ;*
- *l'avis RUR.24.1190.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mai 2020 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, en vue de prolonger la chasse au petit cerf boisé, au cerf non-boisé et au sanglier, lors de l'année cynégétique 2024-2025 ;*
- *l'avis RUR.25.0205.AV-Pêche du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon autorisant temporairement certains agents du Service public de Wallonie à déroger à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche et le projet d'arrêté du Gouvernement wallon autorisant temporairement certains organismes et personnes physiques à déroger à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche ;*
- *l'avis RUR.25.0321.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates de début et de fin de l'année cynégétique ;*
- *l'avis RUR.25.0507.AV-Chasse du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030 ;*

- l'avis *RUR.25.0862.AV-Forêt* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution de l'article 7 du Code forestier relatif au Plan quinquennal de recherches forestières ;
- l'avis *RUR.25.0957.AV-Nature* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la régulation de l'usage des tondeuses à gazon automatisées ;
- l'avis *RUR.25.0944.AV-AAA-Chasse-Nature-Pêche* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux procédures de notification d'opérations de recherche, d'enseignement, de suivis ou d'inventaires biologiques et de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales et des réserves naturelles ;
- l'avis *AT.25.108.AV* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux procédures de notification d'opérations de recherche, d'enseignement, de suivis ou d'inventaires biologiques et de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales et des réserves naturelles ;
- l'avis *RUR.26.0376.AV-Agriculture* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de notification du droit de préférence attribué à la Région wallonne conformément à l'article D.358/1 du Code wallon de l'Agriculture ;
- l'avis *AT.26.128.AV* du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Les Hautes-Fagnes – Visite

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Suite au débat sur les Hautes-Fagnes, Mme la Ministre avait proposé, en fin de discussion, d'aller faire une visite de terrain des Hautes-Fagnes pour que l'on puisse appréhender au mieux la problématique rencontrée et les enjeux qui sont

face à nous. Je voulais revenir avec trois propositions de dates pour mettre en place cette visite où la ministre sait être disponible. Ce serait le 23 octobre, le 5 novembre et le 6 novembre.

M. le Président. – On peut fixer la date maintenant.

La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – A priori, il n'y a pas d'avis contraire pour les dates proposées. Pour une visite telle que celle-là, que l'on juge tout à fait intéressante et pertinente de pouvoir organiser avec cette Commission, il s'agirait de voir exactement le contenu en termes d'acteurs rencontrés également sur place. Cela permettrait de donner de la profondeur à la rencontre.

À partir du moment où l'on décide et où le président et le secrétariat de la commission nous reviennent avec une proposition de liste d'opérateurs que l'on pourrait rencontrer, on pourrait ensuite fixer la date, parce qu'il serait intéressant que les opérateurs puissent aussi se caler à notre agenda. Garder les trois dates en suspens, établir une liste d'opérateurs et, ensuite, revenir avec la date fixée en fonction des disponibilités des opérateurs serait une manière de rendre cette visite encore plus opportune.

M. le Président. – Sur le fond, nous sommes tous d'accord de nous rendre dans les Hautes-Fagnes. Au niveau des dates, nous pouvons bloquer les trois propositions. Je note cependant que la première date me semble un peu proche, et je vous avoue que, personnellement, je ne suis pas disponible le 23 octobre ; cependant, je le suis tant le 5 novembre que le 6 novembre. Nous reviendrons donc d'ici quinzaine avec les différents sujets, organismes ou autres que l'on souhaiterait entendre sur place ; si cela vous convient, Madame la Ministre.

(Réaction de Mme la Ministre Dalcq)

Très bien. On fait comme cela.

La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Président. Vous avez évoqué nos visites des parcs nationaux wallons de jeudi dernier. À cet égard, je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour vous féliciter et féliciter les services pour la qualité de cette organisation, qui était très réussie.

Je souhaiterais par ailleurs revenir brièvement sur l'état d'avancement des contributions écrites que la Commission avait décidé de solliciter. Sauf erreur de ma part, nous avons déjà reçu deux contributions écrites : de la Fondation de la forêt de Soignes et du parc national De Groote Peel aux Pays-Bas.

Disposez-vous déjà d'informations quant aux deux autres contributions écrites qui avaient été sollicitées ? Ne serait-il pas opportun, dans le cas contraire, de relancer les organismes ou de reprendre contact avec eux ? Je pense qu'il serait intéressant pour les travaux de notre commission de disposer, à terme, de leur contribution.

M. le Président. – Le parc national De Zoom-Kalmthoutse Heide n'a pas encore répondu, tandis que les trois autres contributions écrites demandées ont été envoyées par les services du greffe : celles du parc national de l'Eifel, de la Fondation de la forêt de Soignes et du parc national De Groote Peel.

M. Nicolas Janssen (MR). – Serait-il opportun de relancer le parc qui n'a pas encore répondu ? Telle était ma proposition.

M. le Président. – On a déjà relancé le parc national De Zoom-Kalmthoutse Heide de nombreuses fois, me dit-on, et on n'a pas de réponse. On peut relancer une énième fois, ou une dernière fois. La majorité des contributions ont bien été fournies. Une dernière relance sera effectuée afin d'obtenir la dernière demandée.

M. Nicolas Janssen (MR). – On peut relancer et éventuellement prendre un contact avec eux. Je ne veux pas insister inutilement, et je comprends que vous avez déjà essayé à plusieurs reprises.

M. le Président. – On a également déjà pris des contacts téléphoniques. On ne sait pas les forcer non plus à nous rendre un avis. On tentera une dernière fois.

À l'unanimité des membres, la Commission décide d'organiser une visite dans les Hautes-Fagnes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Pétition pour l'interdiction de l'importation et du lâcher de gibier d'élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour l'interdiction de l'importation et du lâcher de gibier d'élevage à des fins cynégétiques en Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je propose M. Janssen comme rapporteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je propose M. Spies comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, MM. Janssen et Spies sont désignés en qualité de rapporteurs.

Présentation de la pétition

M. le Président. – Il me revient de vous indiquer que, en date du 3 février 2026, M. Wirickx a introduit une pétition demandant que soit initiée une réforme législative visant à interdire l'importation ainsi que l'introduction dans la nature de tout gibier issu d'élevage – faisans, canards, sangliers, chevreuils, et cetera – destiné exclusivement à la chasse de loisir, soit la pratique dite du lâcher-tir.

Cette pétition s'est clôturée le 3 août 2026 et a recueilli 121 signatures. Elle n'a donc pas atteint le seuil visé par l'article 127.6 de notre règlement octroyant le droit à l'auteur de la pétition d'être entendu en commission.

En conséquence, il appartient à la Commission, dans un premier temps, de se prononcer sur l'opportunité de procéder ou non à l'audition de M. Wirickx.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, cette pétition n'a recueilli que 121 signatures. Elle n'atteint donc pas le seuil prévu pour ouvrir automatiquement une audition ici, au Parlement.

Pour autant, ce n'est pas parce qu'une pétition ne franchit pas ce seuil qu'elle ne pose pas une vraie question politique. En l'occurrence, la question des lâchers de petits gibiers et de gibiers d'eau est sur la table depuis plusieurs mois. Mme la Ministre a déjà été interrogée à plusieurs reprises sur le sujet et elle le sera encore cet après-midi. D'ailleurs, en termes d'organisation des travaux, il aurait été intéressant, à notre avis, de joindre nos questions à l'examen de ce point. En effet, le débat ne porte pas uniquement sur la chasse, mais aussi sur la biodiversité, la qualité des habitats, les risques sanitaires, le bien-être animal et l'image même d'une chasse responsable.

Notre position est claire : nous ne plaçons pas à ce stade pour une interdiction générale et automatique des lâchers. Nous plaçons pour un encadrement cohérent et utile à la protection de la biodiversité. Les lâchers ne peuvent pas servir à produire de la chair à fusil pour

quelques journées de tir. Ils doivent, lorsqu'ils sont autorisés, devenir un maillon d'une véritable stratégie de gestion des espèces, de restauration des habitats et de reconstruction durable des populations. Cela suppose des conditions précises : qualité des milieux, suivi sanitaire, densité raisonnable, traçabilité, objectif de repeuplement, contrôle effectif et cohérence avec les plans de gestion.

En résumé, cette pétition ne suffit pas juridiquement à ouvrir une audition, mais elle confirme qu'un malaise existe. Le Parlement ne doit pas l'ignorer. Il appartient maintenant au Gouvernement de clarifier rapidement le cadre annoncé et de faire en sorte que ces pratiques soient compatibles avec une chasse éthique, durable et acceptable pour la société.

Je voudrais enfin insister sur un point qui me paraît essentiel en tant que chasseur moi-même : il ne faut surtout pas mettre l'ensemble du monde de la chasse sous un même soupçon. Il peut, certes, y avoir des pratiques discutables ou des comportements qui doivent être remis en question, mais cela ne signifie pas que tous les chasseurs doivent être mis dans le même sac. La chasse doit rester une activité responsable, éthique et durable. Cela passe aussi par la responsabilité et l'exemplarité des chasseurs eux-mêmes. L'État doit fixer un cadre clair, mais la chasse doit également faire preuve d'autorégulation et d'une véritable conscience de ses responsabilités. C'est dans cet esprit que nous devons aborder la question des lâchers, sans stigmatiser les chasseurs, mais avec l'exigence d'une chasse respectueuse de la nature, des espèces et de la société.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je souhaite intervenir uniquement, de manière globale, sur la problématique de demande d'audition. M. Dewez interviendra sur la question qui nous est posée par cette pétition et qui est extrêmement importante et intéressante.

Je voudrais attirer l'attention des collègues sur le fait que, pour procéder à des auditions d'une manière globale – je ne vais pas m'attacher à ce sujet spécifique, certes important –, il y a une réflexion qui se fait dans tous les groupes parlementaires, à savoir s'il faut améliorer les choses. Nous devons être prudents avec les pétitions. On y travaille tant ici qu'avec des groupes de travail informels, y compris avec des contacts avec l'opposition. Si l'on met le doigt dans l'engrenage d'entendre des personnes même si les chiffres de pétitionnaires ne sont pas atteints, je crains que l'on n'en sorte tout simplement plus. On va créer une jurisprudence qui risque de nous emmener dans de grandes difficultés, dans cette Commission et d'autres.

Le sujet est important. Rien n'empêche, un jour, dans un autre cadre, de se dire que l'on entende les choses, mais il ne faut pas donner le signal qu'il suffit de quelques pétitionnaires. Peut-être qu'ils auraient pu

en obtenir plus dans d'autres conditions, je n'en doute pas, mais si l'on ouvre la porte en disant qu'il suffit de déposer une pétition pour être entendu ou ouvrir des auditions, je crains que l'on ne donne un signal qui n'est pas conforme à ce qui est souhaité par le règlement et par les auteurs du règlement – dont je fais par ailleurs partie. Aujourd'hui, le règlement est tel qu'il est, même s'il peut être retravaillé. On risque d'ouvrir la boîte de Pandore.

Maintenons-nous à examiner la pétition dans les conditions telles qu'elles sont, sans quoi on va avoir chaque fois des débats dès que deux, trois ou quatre personnes qui déposent une pétition, même si c'est avec toute la légitimité voulue. Je vais prendre un autre exemple. Nous avons beaucoup de pétitions avec deux, trois, quatre, cinq, 10 ou 20 signataires, sur des problématiques de lotissement, et cetera. Si l'on commence à donner le signal que l'on pourrait auditionner systématiquement les personnes, je crains que l'on tue le principe même des pétitions.

Nous devons respecter les limites que nous nous sommes nous-mêmes fixées dans le cadre du règlement, pour éviter que l'on ait un dérapage que nous ne pourrions plus contrôler par la suite. C'était le seul objet de mon intervention. Je ne doute pas que l'intention est tout à fait louable, d'autant plus qu'il a rappelé sa qualité de chasseur – ce que je ne suis pas, bien que je ne sois pas contre la chasse. C'est intéressant d'avoir le débat, puisque la pétition est là et que le dossier nous est amené, mais, d'une manière globale, je dis : « Attention ! » M. Dewez dira ce qu'il en est pour notre groupe.

M. le Président. – C'était bien notre intention : avancer dans cette discussion, échanger les points de vue, mais ne nullement procéder à des auditions ; enfin, ce n'est pas ce que j'avais compris de la part du député.

La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je voudrais revenir sur le fond et remercier le pétitionnaire pour la pétition nuancée en soi. Elle distingue bien le lâcher de tir du lâcher de repeuplement. Par les trois points évoqués, on voit que c'est le lâcher de tir qui est ciblé ici. Il faut le faire remarquer. La pétition a comme enjeu et ambition de soulever un débat au sein du Parlement. On peut dire qu'il existe. Encore aujourd'hui, il y aura plusieurs questions à Mme la Ministre sur le sujet.

Mme la Ministre a déjà été sensibilisée et a annoncé travailler sur la réglementation des lâchers de tir et de repeuplement. Des rencontres ont déjà eu lieu, si je ne me trompe pas, Madame la Ministre, et d'autres sont encore à venir. Notre groupe souhaite que l'on continue cette avancée dans ce débat sur le lâcher tir.

Le pétitionnaire peut être rassuré par les éléments que je viens d'évoquer : le Parlement Wallonie se saisit de ce dossier. C'est ce que le Parlement fait, il exerce

pleinement son travail de contrôle de l'action gouvernementale à travers les différentes questions consacrées à ce sujet. Le Gouvernement, quant à lui, remplit son rôle en nous répondant en toute transparence, par l'intermédiaire de Mme la Ministre, sur la situation et les dernières avancées dans ce dossier.

Comme indiqué dans la note rédigée par les services du greffe et adressée aux députés, je propose de confirmer les options proposées, à savoir classer la pétition et indiquer au pétitionnaire que la ministre a déjà été sensibilisée et non pas qu'elle doit encore l'être, au vu du débat de ce jour, des nombreuses interventions qui ont déjà eu lieu à ce sujet et de celles qui auront encore lieu tout à l'heure sur les lâchers de petit gibier.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – J'avais abordé, en bref, le fond des choses, mais j'aimerais aussi faire une proposition à la fin qui pourrait être un compromis intéressant.

En tout cas, cette pétition révèle une réalité qui, pour moi, est insupportable. Je trouve que cela relève d'un autre siècle. Je ne sais pas si c'est le XIX^e et le XX^e. C'est insupportable au point de vue du bien-être animal. C'est une catastrophe en matière de gestion des écosystèmes, de la biodiversité. D'ailleurs, la pétition l'aborde.

C'est aussi un danger, une épée de Damoclès, d'un point de vue sanitaire. Aujourd'hui, les collègues vont aborder, via des questions, l'aspect chasse. Demain, j'interrogerai en commission le ministre de la Santé sur l'aspect sanitaire. Sur le cas de Sart-Fontaine, bien connu malheureusement ces derniers jours, vous avez des canards et des faisans qui sont en train de crever dans les rues du hameau et avant même qu'on leur tire dessus. Cette fois, la cause ne serait pas la grippe aviaire. En 2022, c'était bien la grippe aviaire qui avait été provoquée à cet endroit.

Je rappelle aussi les conséquences graves suite à des lâchers de sangliers et l'état sanitaire de peste porcine que l'on a dû déclarer.

Madame la Ministre, si ce n'est pas la biodiversité et le bien-être animal qui, apparemment, peuvent amener à interdire ces pratiques indignes d'un chasseur, qui n'ont rien à voir avec du repeuplement ou de la chasse, que serez-vous prête à faire en tant que ministre de la Culture ? Que doivent penser tous ces agriculteurs ? Les acteurs qui doivent respecter et respectent scrupuleusement tous les consignes pour prévenir la grippe aviaire, la peste porcine ? Que doivent penser les filières agricoles qui ont peur d'avoir des interdictions d'export ou d'import – cela dépend de comment on se pose – dans d'autres pays, et ce, parce que l'on autorise encore de telles pratiques ?

Vu l'actualité, je suis persuadé que cette pétition aurait récolté plus de 1 000 signatures. On n'y est pas, mais je demande quand même – c'est prévu par le règlement – que la ministre nous soumette, lors d'une prochaine commission, un rapport détaillé sur cette situation insupportable, avec les chiffres, les enjeux et ces propositions. Ce serait tout à fait opportun et à mi-chemin entre ce que l'on fait avec une pétition qui n'a pas 1 000 signatures et juste une lettre, fût-elle polie et intéressée, de retour au demandeur.

M. le Président. – Monsieur Mockel, le règlement est clair à ce sujet.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – C'est effectivement un sujet important dont on a tous envie de se saisir et dont on s'est déjà saisi dans nos travaux précédents.

J'appuie les propos de M. Wahl. À un moment donné, un règlement est là, la procédure est aussi en place. Notre première discussion ici a lieu sur la recevabilité ou non de la pétition, pas sur sa raison d'être, qui est justifiée, mais sur sa recevabilité pour que l'on puisse en discuter. Ce n'est pas l'occasion de faire des IQO détournées à l'occasion de ce débat, même si l'on a évidemment tous quelque chose à dire. Ma proposition est de continuer nos travaux. Puisqu'il va y avoir des échanges sur base d'IQO déposées par différents groupes parlementaires ici, c'est de transmettre aux pétitionnaires le résultat de nos discussions du jour pour agréer la réponse et qu'ils puissent avoir des éléments de fond en retour à leur pétition qu'ils ont déposée ici.

La procédure, envoyons-leur des éléments de fond via nos débats, puis avançons.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – J'aimerais juste éclaircir un peu les choses. Votre remarque suite à ma proposition n'est pas très claire pour moi ; ce que j'ai proposé est tout à fait conforme au règlement. Voulez-vous dire que vous en tiendriez compte ou que cela ne correspondait pas au règlement ? À ma connaissance, cela correspond tout à fait au règlement.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je pense que nous sommes relativement clairs. Un débat de fond est posé ici. La pétition n'est pas recevable en tant que telle. Il va y avoir des questions orales avec du fond qui va être amené sur la table des débats. Transmettons cela aux pétitionnaires, et puis je pense que nous aurons fait notre devoir à ce moment-là, Monsieur Mockel.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On peut très bien dire que cela correspond au règlement, mais que l'on n'en tient pas compte et, comme M. Jacob le dit, on passe à l'ordre du jour et en avant. Au moins, cela a le mérite d'être clair aussi pour le PV. Pour moi, on est dans le cadre du règlement avec ma proposition. On peut dire que l'on ne le fait pas, mais pas que cela ne correspond pas au règlement.

M. le Président. – On ne dit pas que cela ne correspond pas forcément au règlement.

Je vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

- indiquer que la ministre va être sensibilisée ;
- classer la pétition – même si ici je ne reviens pas forcément sur le fond et le débat que nous avons entre nous, et même les points de vue de chacune et de chacun ;
- mentionner qu'il y aura des débats et des questions orales lors de cette Commission. Il s'agit des questions 5.1 et 5.2 de M. Spies et M. Jacob, qui portent sur le même sujet. Il faudra joindre aux pétitionnaires les réponses que Mme la Ministre aura mentionnées, ainsi que les répliques.

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'insécurité juridique de la politique de développement rural »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'insécurité juridique de la politique de développement rural ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant la réforme du développement rural. Le 13 juillet, vous annonciez qu'un avant-projet d'arrêté serait présenté au Gouvernement le 16 juillet afin d'assurer l'entrée en vigueur des modifications au 1^{er} septembre et d'éviter tout vide juridique.

Depuis, le CESE a rendu son avis sur cet avant-projet d'arrêté. Il relève plusieurs points d'attention importants : modalités encore à définir, contenu minimum des fiches-projets à préciser, nécessité d'approuver les PCDR dans des délais raisonnables, manque de certitude sur le taux de subventionnement et importance de faire du développement rural un outil d'adaptation climatique et d'évaluation des politiques publiques.

Cela étant, plusieurs questions demeurent sans réponse, premièrement, relativement à la sécurité juridique de la politique de développement rural. La procédure d'adoption de cet arrêté n'est pas terminée. Or, l'article 262, paragraphe 1 du décret-programme prévoyait une entrée en vigueur du chapitre VI, c'est-à-dire le chapitre consacré au développement rural, le 1^{er} septembre 2026. L'absence de cet arrêté fragilise-t-elle votre politique en la matière ? Quelles décisions administratives avez-vous prises en termes de développement rural depuis le 1^{er} septembre 2026 ?

Deuxièmement, vous deviez, pour le 1^{er} septembre également, approuver une convention de développement rural type opposable à toutes les opérations de développement rural. Dans ce dossier aussi, il semble que vous soyez en retard. Qu'en est-il ?

Troisièmement, il vous reste trois budgets à préparer. Théoriquement, le budget 2027 est bien avancé, mais nous sommes toujours en attente de vos lignes de force politiques en matière de développement rural. Entendez-vous nous les présenter avant la fin de la législature ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, s'agissant tout d'abord de la sécurité juridique de la politique de développement rural sur laquelle vous m'interrogez, les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 qui demeurent compatibles avec le décret modifié continuent à s'appliquer. Si des dispositions se révélaient incompatibles avec ce dernier, elles seraient, quant à elles, écartées par mon administration dans le cadre de l'instruction des dossiers transmis par les communes et qui me sont ensuite soumis pour décision.

Dans ce cadre, les décisions que j'ai prises depuis le 1^{er} septembre dernier concernent exclusivement l'octroi de subsides ou l'octroi de prolongations de délais pour la remise de dossiers. Ces décisions s'inscrivent dans le

cadre du décret modifié et sont pleinement compatibles avec ses dispositions.

S'agissant plus spécifiquement de la convention de développement rural, une convention type est en cours d'élaboration par mon administration et sera proposée à l'avenir pour chaque approbation d'un nouveau PCDR. Cette convention type ne doit toutefois pas faire l'objet d'une approbation formelle dans le cadre de la modification de l'arrêté du Gouvernement wallon. Elle constitue en effet un modèle de référence pour les communes et l'administration qui le souhaite, et non un acte réglementaire ayant la même portée que le décret ou l'arrêté du Gouvernement wallon.

Enfin, concernant mes lignes de force pour cette politique de développement rural, ces premières modifications constituent un préalable à une réforme plus structurelle. Je souhaite en présenter les orientations à l'ensemble des communes wallonnes d'ici la fin de l'année.

Le Gouvernement demeure pleinement engagé dans la mise en œuvre de la réforme du développement rural. L'objectif reste de disposer d'un cadre réglementaire complet tout en garantissant la continuité du traitement des dossiers et l'accompagnement des communes dans les meilleures conditions.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai pris note de vos éléments d'information en ce qui concerne les dispositions de 2014 qui continueraient, selon votre analyse, à s'appliquer et donc à combler ce potentiel vide juridique. Toutefois, il me reste une question en ce qui concerne le projet de convention de développement rural pour lequel, finalement, vous nous avouez d'une certaine manière être en retard. En tout cas, de ne pas avoir respecté le délai du 1^{er} septembre.

Ici, je n'ai pas de garantie en termes de calendrier : quand cette convention va-t-elle sortir ? En la matière, doit-on ou pas disposer d'un avis de l'Inspection des finances pour ladite convention en tant que telle ? Si vous souhaitez me répondre aujourd'hui ou votre collaborateur, cela serait évidemment utile.

Enfin, pour la question de vos lignes de force sur le développement rural, j'ai hâte d'avoir les discussions budgétaires.

Question orale

de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'état alarmant des puits de carbone belges
au regard des objectifs climatiques »**

Question orale

de M. Eddy Fontaine

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la place de l'agriculture dans la stratégie
de neutralité carbone »**

Question orale

de M. Freddy Mockel

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'importance des forêts et des espaces
agricoles et naturels comme puits de carbone »**

Question orale

de Mme Alice Bernard

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'étude du SPF Santé publique sur le
changement climatique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Jacob, sur « l'état alarmant des puits de carbone belges au regard des objectifs climatiques » ;
- M. Fontaine, sur « la place de l'agriculture dans la stratégie de neutralité carbone » ;
- M. Mockel, sur « l'importance des forêts et des espaces agricoles et naturels comme puits de carbone » ;
- Mme Bernard, sur « l'étude du SPF Santé publique sur le changement climatique ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, une récente étude commandée par l'administration fédérale de l'environnement affiche un constat plus qu'alarmant concernant l'état de nos puits de carbone. Selon les scientifiques qui ont mené cette étude, nos forêts, prairies et zones humides absorbent de moins en moins de carbone depuis 1990. Si l'on applique le ratio entre le carbone absorbé et émis, celui-ci a chuté de 80 % en Belgique. Or, l'Union européenne impose à la Belgique d'augmenter ce ratio de 32 % d'ici 2030. On voit que nous ne sommes pas forcément sur la bonne voie.

Les raisons sont multiples et nous les connaissons : activités humaines, dérèglement climatique, utilisation

des terres, gestion agricole, gestion forestière. Les experts nous invitent à « appuyer sur l'accélérateur en la matière » – si je puis m'exprimer ainsi – et proposent certaines pistes de réflexion. Par exemple, travailler sur la taille des élevages, je pense que cet aspect ne doit pas se rapporter à la situation wallonne, puisqu'on est plutôt sur de l'élevage extensif que de l'élevage intensif, mais le rapport est national. Dès lors, ils ont raison de parler de cette problématique comme piste de travail. Ils proposent aussi d'augmenter de 80 000 hectares la superficie des forêts, de renforcer la préservation des prairies permanentes, de restaurer 10 000 hectares de tourbières agricoles. Ce sont ici des exemples.

Quelle est votre analyse de cette étude dans le cadre de vos compétences ? On voit que la Flandre projette, par exemple, de planter 10 000 hectares de forêt et promet de mieux protéger les prairies et de réduire l'urbanisation, ce que nous faisons aussi, notamment ici grâce aux compétences de M. Desquesnes en matière d'aménagement du territoire. Dans le cadre de vos compétences, j'aurais voulu connaître vos priorités maintenant que nous sommes à mi-mandat.

Enfin, c'est une question chiffrée, mais je me permets quand même de la poser ici, puisque cela pourrait permettre d'exemplifier nos propos. En 2023, près de la moitié des feuillus et résineux en Belgique présentaient une défoliation anormale qui est attribuée aux conditions météorologiques extrêmes. Auriez-vous les chiffres pour 2026, qui pourraient nous faire état de la situation ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, une étude relayée sur la neutralité carbone de la Belgique en 2050 esquisse un scénario de transformation majeure de l'agriculture et de l'affectation des sols : réduction de 32 % du cheptel, baisse importante de certaines productions animales, développement des protéines végétales, réaffectation de près de 278 000 hectares de terres cultivées, boisement de 80 000 hectares en 25 ans, restauration de zones humides et objectif de zéro artificialisation d'ici 2030.

Ces éléments posent des questions importantes pour la Wallonie. L'agriculture ne peut pas être présentée comme un problème à régler, mais comme un secteur à accompagner. Je pense que vous allez me rejoindre. Nos agriculteurs produisent, entretiennent les paysages, gèrent les sols, nourrissent la population et subissent déjà les effets du changement climatique. Toute transition doit être réaliste, juste, progressive et construite avec eux et elles.

Quelle analyse faites-vous de cette étude et des objectifs évoqués ? Les trajectoires avancées vous semblent-elles réalistes et atteignables pour l'agriculture wallonne, compte tenu de la structure de nos

exploitations, de nos filières d'élevage, des prairies permanentes et des réalités économiques des fermes ? Comment votre Gouvernement entend-il accompagner les agriculteurs sans les stigmatiser ? Quels outils financiers, techniques et fonciers pourraient soutenir la diversification, les protéines végétales, la réduction des émissions, le maintien des prairies, la restauration des sols et des zones humides ? Comment cette réflexion sera-t-elle intégrée dans la future PAC, afin de garantir une transition socialement acceptable, économiquement viable et construite avec le monde agricole ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, la semaine dernière, plusieurs médias rapportaient les principaux résultats d'une étude sur les puits de carbone à l'initiative de l'administration fédérale de l'environnement. On y apprend que le ratio entre carbone émis et carbone absorbé a chuté de près de 80 % entre 1990 et 2024. Cela vient d'être dit par un collègue. C'était encore avant l'incendie dans les Hautes-Fagnes qui a détruit d'importantes tourbières et émis d'énormes quantités de CO₂ dans l'atmosphère. Le calcul de cette facture climatique n'est donc pas encore terminé, mais s'annonce très mauvais.

À côté de la réduction des émissions, renforcer la capacité naturelle de stockage de CO₂ reste une obligation complémentaire. Selon *Le Soir*, l'Europe nous impose des efforts supplémentaires de 32 % d'ici 2030 en comparaison à la période 2016-2018. Les mesures actuelles sont clairement insuffisantes.

Les auteurs de l'étude voient un important potentiel dans l'agriculture, l'urbanisme et les forêts. Ajouter des hectares de forêts diversifiées, interconnectées et gérées de manière plus extensive, avancer l'arrêt de l'artificialisation nette à 2030 plutôt que 2050, préserver les prairies permanentes, restaurer les tourbières agricoles, renaturer les zones inondables et plaines alluviales, l'agroforesterie et les cultures de soja à la place de l'importation sont autant de mesures qui pourraient contrecarrer la tendance actuelle. Ces investissements auraient aussi des bénéfices en termes de biodiversité. Bref, il y a de grands chantiers dans des domaines assez variés, dont beaucoup tombent dans vos responsabilités.

Avez-vous pris connaissance de l'étude et quelles suites avez-vous prévu d'y donner ? Lesquels, parmi les objectifs identifiés par l'étude, la Wallonie sera-t-elle en mesure d'atteindre ? Beaucoup de mesures jugées nécessaires auront besoin d'outils d'accompagnement, notamment financiers, surtout dans le secteur agricole qui a besoin d'un soutien afin d'arriver à la diversification et à la transition préconisée. Il sera important de coconstruire avec lui un modèle qui tient la route.

Comment vous répartissez-vous, avec vos collègues en charge de l'Aménagement du territoire, du Climat et de l'Environnement, les efforts à réaliser ? Quelles pistes vous semblent les plus réalistes ? Quel *burden sharing* est prévu avec les autres Régions ? La Wallonie dispose, par exemple, de davantage de forêts, mais la Flandre compte mettre un terme plus rapidement à l'artificialisation des sols.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, une étude réalisée pour le service Changements climatiques du SPF Santé publique alerte sur l'affaiblissement des puits naturels de carbone en Belgique. Selon ses auteurs, notre capacité d'absorption aurait été divisée par six depuis 1990 et pourrait continuer à se dégrader. Parmi les trois trajectoires étudiées pour atteindre la neutralité carbone en 2050, seule celle impliquant des changements majeurs dans l'utilisation des terres et les pratiques agricoles permettrait d'atteindre les objectifs fixés. Les transformations envisagées sont considérables : réduction importante des cheptels, réaffectation de terres consacrées aux fourrages, développement massif de l'agroforesterie et du bio, protection des prairies permanentes, restauration de zones humides et reboisement. Pour l'élevage, les chiffres avancés interpellent : à l'échelle belge, le scénario prévoit une diminution de 45 % des vaches laitières, de 70 % des porcs et de 71 % des bovins par rapport à 2022.

Ces projections posent une question fondamentale : comment organiser la transition climatique sans accélérer la disparition des fermes et sans faire supporter aux agriculteurs une transformation décidée sans eux ?

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude ? Quelle analyse en faites-vous pour la Wallonie ? Disposez-vous d'une estimation spécifique des conséquences sur les cheptels, le nombre d'exploitations et les surfaces agricoles wallonnes ? Comment comptez-vous protéger les revenus et l'emploi des agriculteurs dans cette transition et empêcher une nouvelle concentration des terres et de la production ? Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre pour préserver les prairies permanentes et soutenir concrètement l'agroforesterie et l'agriculture biologique, alors que le secteur bio wallon connaît actuellement un recul ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, l'étude fédérale réalisée par le SPF Santé publique confirme un constat déjà mis en évidence par les inventaires régionaux de l'Agence wallonne de l'air

et du climat. La capacité d'absorption des puits de carbone diminue progressivement.

L'étude à laquelle l'AWAC a contribué analyse l'évolution de l'absorption du CO₂ à travers trois scénarios prospectifs à l'horizon 2050 :

- un scénario tendanciel fondé sur l'évolution historique de l'utilisation des terres ;
- un scénario à politique inchangée intégrant les mesures actuellement en vigueur ;
- un scénario transformationnel reposant sur des changements structurels majeurs dans l'agriculture, l'alimentation et la gestion des forêts.

Les résultats soulignent l'importance d'agir dès à présent pour préserver et renforcer les puits de carbone. La Wallonie partage pleinement ce constat. Elle émet toutefois certaines réserves quant à l'ampleur des évolutions projetées dans les scénarios à politique inchangée et transformationnelle, ceci reposant en partie sur des hypothèses et des jugements d'experts. Les travaux menés par l'AWAC, le SPW ARNE, le WWF et les universités wallonnes, sont fondés sur des modèles quantitatifs alimentés par des données régionales. Ils constituent à cet égard la référence pour l'évaluation des émissions et de l'absorption de gaz à effet de serre, ainsi que pour la planification des politiques publiques.

Les enseignements de cette étude alimenteront néanmoins la réflexion relative aux futures mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Plan stratégique wallon de la PAC, du plan Air-Climat-Energie 2040 et du Plan régional d'adaptation. Ils devront être considérés dans une approche globale, tenant compte des autres défis auxquels l'agriculture wallonne est confrontée, notamment l'adaptation aux événements climatiques extrêmes, aux inondations également et les autres services rendus par l'agriculture afin de construire avec le secteur une trajectoire d'évolution réaliste, progressive, qui réussit et qui est économiquement soutenable.

Les projections de cette étude posent, en effet, une question fondamentale, mais, avant tout, il faut rappeler le cadre. L'étude du SPF Santé publique est un exercice scientifique prospectif que ses auteurs présentent eux-mêmes comme non prescriptif et destiné à alimenter la réflexion, et non comme une feuille de route imposée. Ce document ne comporte pas d'analyse socioéconomique chiffrée du revenu, de l'emploi ou du risque de concentration foncière. Ces dimensions constituent précisément les angles morts qu'il est nécessaire de combler, en veillant à ce que la valorisation de la diversité de nos systèmes de production et la structuration de nouvelles filières demeurent un rempart contre toute concentration excessive des terres et de la production, et d'impacts qu'il pourrait y avoir sur notre agriculture familiale.

Le Plan stratégique wallon de la PAC 2023-2027 soutient déjà l'évolution des pratiques des exploitations agricoles via plusieurs interventions favorisant :

- la réduction des émissions ;
- le renforcement des puits de carbone ;
- la diversification des systèmes de production.

Les ECO-régimes, MAEC et soutiens couplés encouragent notamment :

- le maintien des prairies ;
- la couverture des sols ;
- l'introduction de protéagineux ;
- le développement du maillage écologique.

Pour la future PAC, la Commission européenne identifie plusieurs défis liés à la transition climatique. La Wallonie devra répondre à ces enjeux dans le cadre des stratégies d'intervention du futur plan de partenariat national-régional.

Dans votre question, vous évoquez aussi l'objectif contraignant national d'atteindre un objectif d'absorption de carbone. La Belgique a pour objectif de diminuer de 320 milliers de tonnes équivalent CO₂ par rapport à la moyenne de son inventaire pour les années 2016, 2017 et 2018, d'ici 2030. La Belgique s'est engagée à renforcer ses puits de carbone par rapport à la moyenne historique récente pour atteindre cet objectif. La cible nationale doit effectivement être répartie entre les entités fédérées dans le cadre des négociations en cours en Commission nationale Climat sur le partage des objectifs européens imposés pour 2030.

La Flandre s'est fixé un objectif de 10 000 hectares de nouvelles forêts. Cet objectif doit toutefois être replacé dans des situations de départ différentes. La forêt couvre environ un tiers du territoire wallon, contre près de 11 % du territoire flamand. En Wallonie, l'enjeu porte donc également sur la résilience et le renouvellement de nos peuplements existants. L'étude menée par l'AWAC dans le cadre du projet 317 du Plan de relance de la Wallonie confirme la vulnérabilité croissante de la forêt wallonne face aux changements climatiques. Celle-ci concerne tant les feuillus que les résineux et varie selon les essences, les stations et les structures de peuplements. L'étude révèle également une pression accrue liée aux sécheresses, aux ravageurs et aux risques d'incendies.

L'objectif n'est donc pas d'opposer feuillus et résineux, mais de favoriser des peuplements diversifiés et adaptés aux conditions locales, tout en préservant les fonctions écologiques, économiques et sociales de la forêt. Nous devons adapter notre forêt aux changements climatiques. Les événements climatiques de cet été et encore de cet automne le montrent. Nous devons adapter notre forêt. Je n'ai pas encore de chiffres pour 2026, comme vous me le demandiez. C'est l'objectif des plans d'aménagement forestier, du plan quinquennal de recherches forestières, de la stratégie forestière,

d'adapter nos forêts aux changements climatiques. Cela se poursuit.

L'ensemble de ces politiques alimente les travaux relatifs à la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques et à son plan d'action, pilotés par ma collègue la ministre Neven. Les défis liés à la lutte contre les changements climatiques, à la préservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire, au logement et au développement territorial ne peuvent être appréhendés de manière sectorielle. Ils nécessitent une vision commune permettant de concilier les multiples fonctions que remplit notre territoire. Plus largement, l'enjeu consiste à rechercher les synergies entre ces différentes priorités plutôt que les opposer. Une gouvernance coordonnée et une planification stratégique de long terme permettront de maximiser les bénéfices environnementaux, climatiques, économiques et sociaux tout en assurant une utilisation durable et efficiente d'un territoire dont la disponibilité demeure, par nature, limitée.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse qui, à ce stade, est relativement générale, ce qui n'est pas un problème en soi. Concernant l'étude en elle-même, j'entends effectivement qu'il faut avoir un regard croisé avec les études wallonnes aussi. C'est logique. J'entends aussi qu'elle a un volet à caractère prospectif. J'ajoute simplement que c'est une étude scientifique, donc il faut la prendre avec tout le sérieux qu'elle requiert. Or, croiser les données, c'est prospectif. Dès lors, ensuite, il faut matérialiser et faire les calculs d'applicabilité des mesures proposées. Cette étude reste cependant un travail scientifique de qualité.

Vous avez rappelé les outils existants ainsi que les enjeux au travers de la PAC et des futurs plans wallons, notamment dans les matières qui ne sont pas directement liées à vos compétences. Effectivement, il faudra que l'on puisse décortiquer, dans notre travail parlementaire, l'ensemble des mesures prises dans ces plans pour voir si elles répondent bien aux objectifs. J'ai entendu que les objectifs fixés par l'Union européenne doivent encore être partagés entre la Région wallonne et la Flandre, si j'ai bien compris.

Concernant les forêts, que vous avez abordées dans votre réponse – je voudrais en terminer là, Monsieur le Président –, pour augmenter la résilience de nos forêts, nous avons justement eu une belle discussion jeudi, lors de nos visites de terrain. Le travail sur les forêts en libre évolution pourrait être analysé comme une capacité de résilience de nos forêts.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des réponses que vous avez apportées à nos différentes questions. Vous avez entamé

votre réponse en disant que la Wallonie partage ce constat. Je suppose que c'est « partage le constat de l'étude prospective destiné à alimenter la réflexion ». C'est ce que j'ai compris.

Pour répliquer de façon plus générale, ce n'est pas à vous que je vais le dire, Madame la Ministre, il faut arrêter de stigmatiser les agriculteurs et l'agriculture. À un moment donné, tout se focalise sur eux. Il y a d'autres moyens, vous les avez évoqués. Il faut aussi se poser les bonnes questions ou la bonne question, parce qu'il y en a une. Nous vivons dans un monde totalement instable. Pour l'instant, on voit tout ce qui se passe autour de nous. Pour l'instant, on est un peu épargnés. L'autonomie alimentaire est et reste avec la défense, avec l'énergie, une des trois autonomies stratégiques principales.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, contrairement à M. Fontaine, je suis un peu hésitant sur la manière dont vous avez accueilli cette étude. Parfois, j'ai l'impression que vous la balayez du revers de la main, et ce n'était pas très clair pour moi.

Je ne sais pas si, pour vous, les données wallonnes que vous mentionnez sont d'un tout autre ordre de grandeur ou si finalement c'est complémentaire. Si j'ai bien compris, c'est complémentaire. Si nous disposons de chiffres plus concrets, notamment socioéconomiques, ce n'est pas forcément contradictoire avec les objectifs qui sont donnés en matière de réduction de carbone. Effectivement, je crois – vous l'avez dit – qu'il faudra adapter notre agriculture, il faudra s'adapter, il faudra adapter nos forêts. Moi aussi, tout comme M. Jacob qui a un peu regretté une réponse générale et pas de chiffres, ou du moins dont on dispose, parce qu'une partie des objectifs sont à atteindre en 2030, c'est demain, les objectifs de collaboration, les objectifs à définir ensemble avec les autres Régions.

Il ne faut pas mettre 1 000 chiffres dans une réponse à des questions orales, mais cela aurait été quand même bien d'avoir, de votre part, des objectifs concrets.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les réponses que vous avez apportées.

Vous partagez le constat fait par les scientifiques du SPF Santé publique. En même temps, vous dites qu'il faut voir concrètement ce que cela représente pour la Wallonie. Il faut utiliser les chiffres que l'on a en Région. C'est vrai que c'est un peu flou pour savoir si les chiffres que vous avez corroboré l'analyse du SPF Santé publique. C'est une première remarque.

Une deuxième remarque, vous citez tous les plans qui existent et tous les plans auxquels on est en train de travailler. Effectivement, au niveau de ce qui a déjà été

réalisé concrètement et ce que l'on prévoit concrètement d'ici 2030, ce n'est pas encore très clair non plus. Or, la situation – ce n'est pas la première fois qu'on le dit – est sérieuse. La nécessité d'adapter l'agriculture et les forêts au changement climatique est là. Pour l'instant, on n'a pas encore l'impression que les réponses du Gouvernement sont à la hauteur. On continuera à suivre cela de très près.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la nécessité de faire toute la transparence
sur les procédures internes du Parc national de
la vallée de la Semois sans fragiliser le projet de
territoire »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire toute la transparence sur les procédures internes du Parc national de la vallée de la Semois sans fragiliser le projet de territoire ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, l'intitulé de la question est assez évocateur pour vous interroger sur ce dossier assez sensible qui anime nos commissions depuis maintenant plusieurs semaines. Un dossier sensible, puisqu'il a trait à la confiance que l'on octroie quant à l'utilisation de moyens publics dans un projet aussi important qu'un parc national, avec tous les leviers qu'un parc national pourrait disposer en termes de préservation de la biodiversité, de soutien au tourisme durable ainsi qu'au développement local pour un territoire.

Lors de ma dernière intervention auprès de vous sur ce dossier, vous avez listé une série d'actions entreprises depuis ces révélations, c'est-à-dire depuis juillet dernier. Lors de la dernière séance plénière, lorsque je vous avais questionné, vous aviez fait état de vérifications en cours, d'un accompagnement externe par la Cellule d'audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens, diligenté par le SPW ARNE, d'une investigation conjointe avec le département de coordination des programmes FEDER, également un signalement à l'OLAF – l'Office européen de lutte antifraude –, ainsi que des analyses juridiques et des analyses d'aides d'État. Dans le cadre de vos réponses, vous aviez également mentionné une suspension des liquidations et une suspension des travaux de la fiche action 46.

Madame la Ministre, je me permets de revenir près de vous aujourd'hui pour avoir un suivi de l'ensemble de ces éléments. Vous aviez également mentionné un

rapport à rendre pour fin septembre sur ce dossier. Étant donné que nous sommes le 28 septembre, avez-vous obtenu ledit rapport et pouvez-vous éventuellement nous partager les conclusions provisoires ici au Parlement ? Lors des contrôles effectués dans le cadre de ce dossier, des irrégularités, des faiblesses de gouvernance ou des risques sur l'utilisation des fonds européens ont-ils été constatés ?

Sur les suites concrètes de ce dossier, de ses vérifications et de ses différentes actions, allez-vous maintenir la suspension des financements et des travaux dudit projet ? Allez-vous demander une adaptation du projet en tant que tel ? Allez-vous imposer un retrait des dépenses ? À la suite de cette affaire, allez-vous réformer les procédures de sélection ou encore renforcer les règles de prévention de conflits d'intérêts ?

Évidemment, toute la transparence doit être faite dans ce dossier et idéalement sans pénaliser les acteurs locaux, ceux qui travaillent de bonne foi. Comme je le disais à l'entame de ma question, le projet initial porté par le parc national est évidemment de valeur, à savoir protéger la vallée de la Semois, soutenir le tourisme et renforcer l'attractivité du territoire.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je me permets de rappeler que cette question a déjà fait l'objet d'une réponse de ma part la semaine dernière – et vous l'avez résumée – dans le cadre de la question d'actualité que vous m'aviez posée sur ce sujet. Ma position demeure donc, à cet égard, inchangée : la transparence, la bonne gouvernance et l'utilisation rigoureuse des moyens publics constituent des exigences auxquelles je ne dérogerai pas. Cette transparence doit toutefois s'exercer dans le respect des contrôles en cours, des droits des personnes concernées et de la présomption d'innocence.

Pour rappel, la fiche action 46 relative au développement de la filière équestre figurait dans le plan directeur et opérationnel du Parc national de la vallée de la Semois, approuvé par le Gouvernement précédent le 8 décembre 2022, sous la précédente législature dès lors. Dès que les interrogations relatives à cette fiche ont été portées à la connaissance de mon administration, des vérifications complémentaires ont été demandées. Elle porte notamment sur la chaîne décisionnelle, la gouvernance, la prévention des conflits d'intérêts, l'évolution du projet et de son budget, l'éligibilité des dépenses ainsi que le respect des règles européennes en matière d'aides d'État.

Le rapport spécifique de la Cellule d'audit de l'Inspection des finances est toujours en cours de finalisation et n'a pas encore été transmis à mon administration. Le dossier a par ailleurs été signalé à

l'Office européen de lutte antifraude le 5 août 2026, et des analyses juridiques complémentaires ont été sollicitées.

Dans cette attente, le principe de précaution demeure d'application. Aucune dépense n'a été liquidée pour cette fiche et les paiements restent suspendus. La fiche-action 46 n'a pas davantage été valorisée au titre du jalon 39 du Plan national de relance et de résilience. Ces mesures conservatoires ne préjugent pas des conclusions des contrôles. Il serait prématuré d'attribuer des responsabilités ou d'annoncer les suites administratives et financières avant de disposer de l'ensemble des analyses. Les autorités compétentes en tireront, le cas échéant, les conséquences appropriées.

Enfin, je tiens à distinguer clairement l'examen de cette fiche-action en particulier du travail du Parc national de la vallée de la Semois dans son ensemble. Celui-ci reste un projet territorial important pour la biodiversité, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, le tourisme durable, le développement local et les *win-win* tourisme et nature. Les interrogations portant sur une action déterminée ne peuvent conduire à mettre indistinctement en cause les nombreux partenaires qui contribuent de bonne foi à sa réalisation.

La ligne suivie est claire : faire toute la lumière sur l'utilisation des moyens publics, sans anticiper les conclusions des contrôles, tout en préservant les objectifs environnementaux et territoriaux du parc national.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je n'ai pas beaucoup plus d'infos qu'il y a 15 jours. Je répliquerai tout de même concernant le calendrier et les décisions du Gouvernement. Je vous avais déjà répondu il y a 15 jours. Si cela avait été un gouvernement qui avait pris des décisions sur le sujet de principe il y a même 10 ou 15 ans, le nœud du problème ne se trouve pas là. C'est le moment de l'implémentation, l'exécution des décisions qui pose question et qui, en réalité, est au cœur du dossier. Pour moi, on passe complètement à côté.

Concernant les sanctions, personne ne préjuge ici du fond qui ressortira des contrôles qui vont être effectués. Toutefois, vous êtes quand même ministre de tutelle sur cet aspect. À un moment donné, il va falloir réfléchir à la question et voir quelle orientation vous allez donner au dossier, Madame la Ministre. J'entends que vous attendez lesdits rapports, mais, une fois que vous les aurez en votre possession, vous devrez poser la responsabilité politique d'un tel dossier.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les avancées relatives à la réforme des
plans communaux de développement rural
(PCDR) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les avancées relatives à la réforme des plans communaux de développement rural (PCDR) ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, la réforme bien connue des PCDR, plans communaux de développement rural, est très attendue par les pouvoirs locaux. Son objectif est de permettre aux PCDR de mieux assurer leur mission première de développement de nos territoires ruraux, notamment en diminuant les charges administratives liées à ceux-ci. Cela a déjà été expliqué à de multiples reprises. En juillet dernier, vous avez eu l'occasion de détailler, en réponse à une question écrite, les mesures contenues dans le cadre du décret-programme initié par le ministre-président.

Ainsi, le document prévoit notamment :

- le remplacement des multiples conventions par une seule convention conclue entre la Commune et la Région concernant l'approbation du PCDR et valant pour l'ensemble de la durée de celui-ci ;
- l'ajout de la possibilité de subventionner un projet en dehors de la période de validité du PCDR, tant que la première tranche a été versée durant cette période ;
- l'intégration des CPAS parmi les bénéficiaires potentiels des subventions ;
- la suppression des membres suppléants ;
- l'obligation de deux réunions de commissions au lieu de quatre par an actuellement ;
- la possibilité pour un bourgmestre de désigner un représentant non élu pour présider la CLDR ;
- le retrait de l'obligation de créer des groupes de travail ;
- l'obligation de publier les informations relatives aux opérations de développement rural en ligne.

Vous indiquiez que ces mesures n'étaient pas encore arrêtées, que la FRW, le GREOVA et la WFG devaient être consultées à ce sujet. Il était ensuite prévu de consulter l'ensemble des 261 communes pour leur permettre d'exprimer leur avis sur ces différentes mesures. Ces organismes ont-ils été consultés au sujet des modifications envisagées pour les PCDR ? Ont-ils déjà rendu leurs avis ? Quels retours ont-ils, le cas échéant, pu exprimer, et quelles adaptations sont envisagées en conséquence ?

Les communes ont-elles déjà été invitées à s'exprimer sur le texte ? Certaines d'entre elles vous ont-elles, de manière formelle ou informelle, fait part de leurs retours sur ces mesures, notamment quant à sa capacité à atteindre les objectifs poursuivis ? Quelles sont les prochaines étapes de ce texte avant son adoption, prévue pour l'année prochaine ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, afin de répondre clairement à votre question, il me paraît tout d'abord important de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ma politique de développement rural. Dans le cadre d'un décret-programme initié par le ministre-président Adrien Dolimont, une première réforme du décret relatif au développement rural a été menée, avec pour objectif de simplifier les procédures administratives des communes et de rapprocher le dispositif des réalités de terrain. Cette modification du décret nécessitait l'adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon qui en assure la mise en œuvre.

Lors de cette adaptation, la Fondation rurale de Wallonie, le GREOVA et la WFG – les trois organismes d'accompagnement subventionnés – ont été consultés et ont remis un avis. Leurs avis confirment que les modifications proposées s'inscrivent dans le prolongement des échanges que nous avons eus avec eux et qu'elles permettent de simplifier certaines procédures et d'en clarifier d'autres. Ils accueillent donc favorablement ces évolutions et saluent la démarche de concertation engagée. Les remarques formulées portent essentiellement sur des ajustements rédactionnels ou sur des demandes de précisions. Elles seront prises en compte dans l'adaptation de l'AGW, qui sera présenté en deuxième lecture au Gouvernement wallon. Cette première réforme constitue un préalable à une réforme plus structurelle de la politique de développement rural. Dans ce cadre, les communes wallonnes seront invitées à donner leur avis sur les modifications envisagées pour cette politique.

Vous l'aurez compris, le Gouvernement demeure pleinement engagé dans la réforme du développement rural, avec, dans un premier temps, cette réforme visant à simplifier le dispositif et, dans un second temps, une réforme plus structurelle. L'objectif est de disposer d'un cadre plus simple, plus cohérent et davantage en phase avec les réalités des communes et les enjeux du développement rural.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse. Comme j'ai déjà pu le souligner à plusieurs reprises, nous soutenons votre volonté de simplifier les démarches et les procédures administratives au travers

de cette réforme des PCDR, afin de la rapprocher des réalités du terrain et de pouvoirs locaux, en particulier nos communes rurales dont les moyens dédiés aux tâches administratives de ce type sont parfois limités. Elles en seront les premières bénéficiaires. Nous ne pouvons que le saluer.

Les différentes mesures annoncées nous semblent aller dans le bon sens, même si la prudence invite à traiter sérieusement les retours des acteurs concernés avant une entrée en vigueur effective des mesures. Espérons que cette étape puisse rapidement être accomplie avec un planning clair, afin que le calendrier annoncé puisse être respecté.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les nouvelles dérives du lâcher de petit
gibier »**

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la mortalité de faisans et de canards à
Saint-Fontaine à Clavier avant le début de la
chasse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « les nouvelles dérives du lâcher de petit gibier » ;
- M. Jacob, sur « la mortalité de faisans et de canards à Saint-Fontaine à Clavier avant le début de la chasse ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs jours, la presse relaie une nouvelle polémique à Saint-Fontaine, sur le territoire de Clavier, autour de lâchers massifs de canards colverts et de faisans. Le bourgmestre confirme une surmortalité importante. Des citoyens signalent depuis août de nombreuses dépouilles d'oiseaux. Les premiers éléments écartent la grippe aviaire, mais un cas de botulisme a été relevé.

Ce dossier confirme l'urgence d'encadrer beaucoup plus strictement les lâchers de petit gibier et de gibier d'eau. Sans cadre clair, ces pratiques peuvent faire peser un risque sanitaire sur la faune sauvage, les milieux naturels et les équilibres locaux. Les lâchers ne doivent

pas servir à produire de la chair à fusil pour quelques journées de tir. Ils doivent, lorsqu'ils sont autorisés, s'inscrire dans une logique de repeuplement encadré, de restauration durable des espèces et de reconstruction des habitats.

En juin dernier, vous indiquiez qu'un premier tour de concertation avait été finalisé et qu'une seconde phase devait se tenir au second semestre 2026, avant un projet au Gouvernement début 2027 et une entrée en vigueur visée pour l'année cynégétique 2027-2028. Les faits constatés à Clavier modifient-ils votre calendrier ?

Le rapport du SPW sur la surmortalité, le botulisme et les conditions sanitaires du site vous a-t-il été transmis ? Quelles mesures de contrôle ont été menées par le DNF, la police de l'environnement et, le cas échéant, l'AFSCA ?

Votre réforme conditionnera-t-elle strictement tout lâcher à une véritable stratégie de restauration des habitats, à un suivi sanitaire, à des densités limitées et à un objectif réel de repeuplement, afin de préserver la faune sauvage et de restaurer la confiance envers une chasse responsable ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne vais pas refaire le point sur ce qui vient d'être évoqué par mon collègue, M. Spies, sur la commune de Clavier – que je connais bien, puisqu'elle est voisine de la mienne –, où, depuis des années, on importe des dizaines de milliers d'espèces pour une pratique de chasse que je ne commenterai pas, mais toujours présente chez nous.

Je rappelle que ce n'est pas la première fois que la situation est complexe dans la région, puisqu'en 2022 déjà, on avait identifié une épidémie de grippe aviaire à Saint-Fontaine. Le lien avec l'importation de dizaines de milliers d'oiseaux – de canards et de faisans – ne fait pas l'ombre d'un doute.

Cela engendre pas mal de réflexions et interpellations de la part des autorités locales, des citoyens et des associations environnementales, puisqu'on est face à une question de salubrité publique. Si vous avez reçu le rapport, avez-vous des précisions sur le nombre de cadavres de canards et de faisans qui ont été recensés ? La plupart sont morts avant même d'avoir vu le moindre chasseur. Y a-t-il des évolutions dans les analyses faites par le SPW et l'AFSCA sur les causes de cette surmortalité ?

Des directives ou interventions d'urgence ont-elles été prises pour nettoyer les espaces publics et privés, et sécuriser les plans d'eau ? Avez-vous entamé des échanges et eu des positions par rapport aux titulaires du droit de chasse ? Qu'y a-t-il lieu de faire dans cette

situation ? Je voudrais enfin vous entendre sur l'évolution de la réglementation wallonne en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner en réponse aux questions relatives aux lâchers de petit gibier et de gibier d'eau, il me paraît essentiel que toute opération de lâcher soit envisagée en lien étroit avec la qualité des habitats et leur restauration. Cette condition est indispensable pour garantir la durabilité des populations concernées.

Sur le plan de la concertation, un premier tour est aujourd'hui finalisé. Les représentants du monde cynégétique, les acteurs de la ruralité ainsi que le collectif « Stop Dérives Chasse » ont été reçus à mon cabinet, afin de présenter leurs constats et leurs préoccupations en matière de lâcher. Ces contributions ont nourri une réflexion approfondie, appuyée notamment par les analyses scientifiques, en particulier celles réalisées par le Département de l'étude du milieu naturel et agricole, le DEMNA.

Je souhaite progresser sur ce dossier selon une méthodologie claire et structurée. Une seconde phase de consultation est ainsi planifiée sous la forme de rencontres citoyennes organisées dans chaque province. Cette étape permettra de relayer les interpellations citoyennes sur cette question aux côtés d'autres thématiques liées à la ruralité. Cette phase me permettra de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires afin de soumettre un projet au Gouvernement wallon en 2027, avec l'ambition qu'il puisse entrer en vigueur dès l'année cynégétique 2027-2028.

S'agissant plus spécifiquement de la situation observée à Clavier, des mortalités ont effectivement été signalées au Département de la nature et des forêts. Plusieurs cadavres ont été récoltés et transmis pour analyse, étant entendu que, lors de l'intervention des services, une part importante des animaux avait déjà été ramassée par le garde-chasse et qu'un décompte exhaustif n'a dès lors pas pu être établi. Les résultats d'analyses confirment que le canard colvert, collecté à Clavier le 2 septembre 2026, était positif au botulisme de type C-D.

Le botulisme est une maladie provoquée par des toxines produites par la bactérie *Clostridium botulinum*, naturellement présente dans l'environnement. Chez les oiseaux sauvages, ce type d'épisode est généralement favorisé par la combinaison de conditions chaudes et sèches, de la présence de matières organiques en décomposition et d'une accumulation importante de déjections dans ou à proximité des plans d'eau.

Les oiseaux aquatiques et de nombreuses espèces sauvages sont particulièrement sensibles à ces toxines.

En revanche, le type identifié dans ce dossier ne présente pas de risque pour la santé humaine. Par mesure de précaution, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire a été informée de la situation, le botulisme constituant une maladie à déclaration obligatoire et pouvant également concerner certains animaux domestiques.

À ce stade, ces mortalités rappellent l'importance des enjeux sanitaires associés à ces pratiques. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, les aspects sanitaires et génétiques constituent, aux côtés de la qualité des habitats et de leur restauration, les éléments centraux de la réflexion en cours. L'objectif est de disposer d'une analyse complète de ces différents enjeux afin de définir un cadre cohérent, proportionné et adapté aux réalités wallonnes.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse ainsi que les éléments fournis. Je ne vais pas répéter ce tout et que j'ai déjà dit, tout à l'heure, lors de la discussion sur la pétition. À mes yeux, l'essentiel est de trouver un juste équilibre entre un cadre clair de la part du Gouvernement, mais aussi une véritable responsabilité du monde de la chasse. Le cas de botulisme constaté à Saint-Fontaine montre que la question sanitaire ne peut pas être négligée et qu'une vigilance particulière reste nécessaire.

En général, je pense qu'il est important de faire confiance aux chasseurs tout en faisant appel à leur responsabilité. Il peut y avoir des pratiques qui doivent évoluer, mais cela ne doit pas conduire à mettre l'ensemble de la chasse sous suspicion. L'objectif doit être de faire évoluer les pratiques lorsque cela est nécessaire, dans le respect d'une chasse éthique et durable. C'est également dans cet esprit que nous devons aborder la question des lâchers : sans stigmatiser tous les chasseurs, mais avec l'exigence d'une chasse respectueuse de la nature, des espèces et de la société.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Comme mon collègue, je pense qu'il ne faut pas aborder les choses avec subjectivité. Chacun a son avis sur cette pratique de chasse et sur la chasse en elle-même. Vous connaissez mon avis bien tranché sur la chasse. Par contre, je suis un grand défenseur celle-ci, puisque cette pratique participe à la régulation bien utile de nos forêts. Il ne faut donc pas tout mélanger.

Effectivement, Monsieur Spies, il faut objectiver les choses. C'est le travail que vous menez avec les acteurs du secteur, avec les citoyens et avec les provinces. C'est une bonne méthodologie, puisqu'il y a derrière un risque sanitaire notoire qu'il faut pouvoir circonscrire. J'entends que vous avez l'ambition d'atterrir avec une

proposition pour qu'elle soit effective à la saison 2027-2028. Le rendez-vous est pris et l'on analysera ce que vous mettrez sur la table comme cadre.

Je rappelle juste que, en Flandre, l'interdiction a été votée en 1996. Il serait peut-être utile d'avoir des retours sur ce qu'il s'est passé en Flandre depuis cette interdiction, afin d'alimenter nos futurs travaux en la matière.

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la filière de l'orge brassicole »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la filière de l'orge brassicole ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai rédigé cette question à la suite d'un petit article qui est paru lors de la Foire agricole de Libramont. L'ambition est de vous questionner sur l'appui au développement de la filière de l'orge brassicole en Wallonie. Cette filière a évolué puisque, aujourd'hui, près de 1 700 hectares seraient consacrés à cette culture, contre quelques centaines il y a quelques années, avec des objectifs qui avaient été fixés par un de vos illustres prédécesseurs, M. Collin.

En effet, ce dernier avait l'ambition, dès 2017, de fixer à 3 000 hectares le nombre d'hectares d'orge brassicole cultivés en Wallonie. C'est une évolution positive, mais il faut quand même rappeler que les besoins de nos brasseurs – qui sont nombreux et qui travaillent bien – dépassent largement les capacités de la production de malt wallon et que, par conséquent, si l'on veut faire des bières diversifiées, il faut de facto pouvoir travailler avec des malts étrangers et des houblons étrangers. Il faut trouver un équilibre.

Pourriez-vous nous dire où en est aujourd'hui le développement de la filière chez nous ? Les objectifs d'atteindre 3 000 hectares sont-ils toujours bien là ? Ont-ils évolué ? Si oui, dans quel sens ? Hormis la variabilité du prix de vente, quels sont les grands freins au développement de cette filière, ceux que vous avez identifiés ? Plus largement, quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour soutenir le secteur brassicole wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les

données communiquées par le Collège des Producteurs font état de 1 600 hectares pour la campagne 2025-2026, de près de 160 producteurs et d'une production théorique d'environ 10 400 tonnes. Une baisse des emblavements a été constatée entre 2025 et 2026, dans un contexte marqué par la hausse des coûts des matières premières et la diminution de la consommation de bière.

L'objectif indicatif de 3 000 hectares est maintenu, mais il ne peut être considéré isolément. L'augmentation des surfaces doit suivre l'évolution des débouchés et des besoins des brasseurs. La priorité est de rapprocher la production des besoins réels du secteur, de sécuriser les relations commerciales et de réduire les déclassements, afin d'améliorer la rentabilité de l'orge brassicole wallonne.

Le premier frein, hors variabilité des prix, tient au risque agronomique et économique. L'orge brassicole doit répondre à des critères de qualité stricts. En cas de non-conformité, il peut être déclassé et valorisé à un niveau inférieur, alors que son rendement est généralement moindre que celui d'un orge fourrager. La maîtrise des pratiques culturales, du stockage et de l'allotement est donc centrale.

Le deuxième frein est la sécurisation des débouchés. Environ une année peut s'écouler entre le semis et la disponibilité du malt pour les brasseries. Durant ce délai, les intentions d'achat peuvent évoluer. La hausse des coûts et la baisse de la consommation limitent aussi la capacité des brasseries à absorber un malt local annoncé comme plus coûteux que les références du marché.

Le développement de la filière brassicole locale repose sur une concertation continue entre agriculteurs, négociants, malteurs et brasseurs, ainsi que sur l'accompagnement technique du CePiCOP – le Centre pilote céréales et oléoprotéagineux – et du CRA-W. Les travaux menés sur les variétés, la fertilisation et les itinéraires culturaux, complétés par des conseils et des analyses de qualité, visent à améliorer la qualité de l'orge, à limiter les déclassements et à renforcer la coordination de la filière, tout en veillant à assurer une juste rémunération des producteurs. La marque forte sera également un levier important pour permettre le développement de cette filière locale.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre. J'ai entendu que l'objectif était maintenu et que vous le mettiez en adéquation avec les besoins du secteur. Vous avez raison, il faut aussi le mettre en adéquation avec les évolutions climatiques. Je pense que c'était entre les lignes de ce que vous avez amené.

Vous avez fait état de besoins de promotion pour avoir des débouchés et donc du monde des brasseurs et des brasseries. Cela me permet de souligner un élément qui a trait avec ce qui s'est passé à la Foire de

Libramont notamment. On voit, comme vous l'avez dit, que vouloir faire la promotion uniquement de brasseurs qui utilisent à 100 % des produits belges, c'est compliqué. Ils ont besoin d'autres produits. Sinon, les gammes de bières sont trop restreintes, et ils ont des difficultés à assurer la soutenabilité financière et économique de leur entreprise.

On sait que le monde des brasseurs est à un tournant. C'est un peu comme les festivals : soit ils restent petits – ils font cela en ASBL pour s'amuser et développer leurs idées –, soit ils grandissent. L'entre-deux est malheureusement voué à disparaître. Je le dis pour attirer votre attention sur la mise en valeur de nos brasseurs qui utilisent le plus possible l'orge, le malt, le houblon belges. Tâchons aussi d'être assez ouverts que pour les mettre en valeur, même si ce n'est pas 100 % de ce qu'ils utilisent pour faire leurs bières.

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la pression sur l'agriculture wallonne face
à la hausse des prix des carburants et des
engrais »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pression sur l'agriculture wallonne face à la hausse des prix des carburants et des engrais ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, après certaines pressions, maintenant, c'est une pression un peu différente et moins agréable. La hausse des coûts de production continue de peser lourdement sur les exploitations agricoles. Deux postes sont particulièrement sensibles : le carburant – indispensable aux travaux agricoles, au transport, aux récoltes et à l'alimentation des animaux – et les engrais, dont le prix conditionne directement les choix de cultures, les rendements et la rentabilité des fermes.

Dans un contexte déjà marqué par les aléas climatiques, la volatilité des marchés et la faiblesse des marges agricoles, ces hausses fragilisent les trésoreries des fermes en général. Elles peuvent conduire certains agriculteurs à reporter des investissements, à réduire certains apports, à modifier leurs itinéraires techniques ou à absorber seuls des coûts qu'ils ne peuvent pas toujours répercuter.

Le Gouvernement wallon a inscrit à son ordre du jour du 17 septembre un avant-projet d'arrêté relatif à l'octroi d'une aide financière d'urgence aux agriculteurs confrontés à la hausse du prix des engrais azotés en

première lecture. Pouvez-vous préciser le contenu de cet avant-projet ? Quels agriculteurs seront éligibles, selon quels critères, pour quels montants et selon quel calendrier de paiement ? L'aide couvrira-t-elle uniquement les engrais azotés ou d'autres intrants particulièrement touchés pourront-ils être pris en compte ?

Par ailleurs, disposez-vous d'une estimation de l'impact cumulé de la hausse du prix des engrais et du carburant sur les exploitations wallonnes, par filière et par type de production ? Le Gouvernement envisage-t-il un mécanisme d'accompagnement lié au carburant agricole ? Comment éviter que cette aide d'urgence ne soit qu'une réponse ponctuelle sans stratégie plus structurelle pour réduire la dépendance des exploitations aux intrants coûteux tout en garantissant leur viabilité économique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, en effet, sur ma proposition, le Gouvernement a bien examiné un projet d'arrêté mettant en œuvre le règlement d'exécution 2026/1894 du 27 juillet 2026 prévoyant une aide financière d'urgence aux agriculteurs affectés par les conséquences économiques de la crise au Moyen-Orient. Ce règlement permet aux États membres de soutenir les agriculteurs les plus touchés par la hausse des prix des engrais, de l'énergie ou des deux sur la base de critères objectifs et non discriminatoires.

Pour la Wallonie, l'enveloppe disponible est d'un peu moins de 2,9 millions d'euros. Nous avons fait le choix de concentrer cette enveloppe sur les agriculteurs qui ont été les plus impactés afin d'éviter le saupoudrage. Le mécanisme a été conçu pour être simple : pas de demande à introduire par l'agriculteur, une aide calculée sur la base des données déjà détenues par l'administration – donc, par hectare déclaré à la PAC –, un plancher de 200 euros par exploitation et un plafond pour veiller à une bonne répartition de l'aide entre tous les agriculteurs concernés. Cette automatisatisation permet également de ne pas perturber le traitement des paiements PAC. Il ne s'agit dès lors pas qu'un certain nombre d'agents de l'administration doivent regarder des factures étant donné que c'est directement via les déclarations PAC.

Les cultures retenues sont le froment d'hiver, l'orge d'hiver et le colza, qui figurent parmi les cultures les plus exposées au renchérissement de la fertilisation azotée. L'aide sera de l'ordre de 23 euros par hectare pour les surfaces conventionnelles. Les surfaces biologiques seront également prises en compte avec un montant inférieur de 10 %, soit 20,70 euros par hectare, tenant compte du fait qu'elles n'utilisent pas d'engrais azotés minéraux de synthèse, mais peuvent être

exposées, dans une moindre mesure, à l'évolution du coût des fertilisants organiques. Ces derniers ont aussi montré une augmentation, mais moins forte, selon les retours de terrain.

Sur l'ampleur de la hausse, je voudrais préciser la période de comparaison, car elle est importante. L'administration a comparé les prix moyens observés entre novembre 2025 et février 2026, soit les quatre mois précédant la crise, avec ceux de mars à juin 2026. Sur cette base, l'ammonitrate 27 % est passé d'environ 390 à 472 euros la tonne, soit +21 %, et la solution azotée d'environ 365 à 450 euros, soit +23 %. Cela représente une hausse moyenne estimée à 0,30 euro par unité d'azote.

L'impact diffère évidemment selon les cultures. En tenant compte du fait qu'environ 30 % des achats avaient été réalisés ou contractualisés avant la hausse, l'administration estime le surcoût à environ 37 euros par hectare pour le froment d'hiver, 35 euros par hectare pour le colza et 33 euros par hectare pour l'orge d'hiver.

En revanche, nous ne disposons pas, à ce stade, d'une estimation suffisamment robuste de l'impact cumulé des engrais et du carburant, ventilée par filière, qui permettrait de vous communiquer un chiffre fiable. Les données disponibles montrent néanmoins que ces deux postes constituent bien une source importante de pression sur les coûts de production.

Concernant précisément le carburant agricole, je suis pleinement consciente de son poids dans les charges des exploitations. Il s'agit toutefois d'un poste de dépense transversal à l'ensemble du secteur agricole dont l'importance varie fortement d'une exploitation à l'autre et dont l'impact est dès lors particulièrement complexe à objectiver de manière uniforme.

Enfin, cette aide est par définition une réponse d'urgence ; elle ne constitue pas à elle seule une politique structurelle. Notre objectif reste parallèlement de renforcer l'autonomie des exploitations, notamment par l'utilisation de davantage d'engrais organiques, une utilisation plus efficace des fertilisants, la mise en place de couverts, et cetera. Je plaide également pour soutenir, au niveau européen, le développement de fertilisants européens décarbonés.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je relirai très attentivement votre réponse, parce qu'il y a beaucoup de chiffres et c'est ce que l'on demandait. Vous n'avez pas répondu au budget global pour les engrais, me dit-on.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – L'enveloppe est à un peu moins de 2,9 millions d'euros. On a décidé de concentrer sur une aide aux agriculteurs les plus impactés, en prenant en compte l'engrais, car, au niveau des carburants, tout le monde a utilisé son tracteur ;

commencer à calculer pour chaque culture combien d'opérations culturales ont été réalisées, combien de litres de mazout elles ont été utilisés, parce que tout dépend du type de travail, c'est compliqué. Actuellement, on n'a pas ces chiffres et commencer à faire ce calcul serait extrêmement compliqué.

Tous les agriculteurs utilisent leur tracteur ; cela revient donc à un vrai saupoudrage. Or, il y en a qui ont eu ce coût de carburant et, en plus, parce qu'ils ont les trois cultures citées, ont utilisé beaucoup d'engrais. C'est vers ceux-là que l'on a été, comme les agriculteurs bio, puisqu'ils ont une augmentation de l'engrais organique, dans une moindre mesure.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la place centrale occupée par les
agricultrices dans le modèle agricole wallon »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la place centrale occupée par les agricultrices dans le modèle agricole wallon ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, 2026 est à la fois l'Année internationale des agricultrices et l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. À ce sujet, un reportage de la RTBF sur l'exemple espagnol a attiré mon attention. Il met en évidence une réalité qui dépasse largement le cas espagnol : les femmes sont essentielles à la vitalité des territoires ruraux, à la pérennité des exploitations et à la vie économique locale, mais elles restent encore trop souvent moins reconnues, moins présentes dans la propriété des exploitations et minoritaires dans les instances de décision.

L'article souligne aussi des obstacles récurrents : accès à la terre, au crédit, à la formation, aux technologies ; reconnaissance du statut professionnel ; poids des responsabilités familiales ; représentation insuffisante dans les coopératives ou organisations agricoles. Ces enjeux résonnent en Wallonie, où les agricultrices jouent un rôle majeur dans les fermes, la diversification, la transformation, les circuits courts, l'élevage, l'accueil à la ferme et la transmission des exploitations.

Comment entendez-vous renforcer la place des agricultrices dans le modèle agricole wallon ? Quelles mesures spécifiques sont aujourd'hui prévues pour renforcer leur accès à la formation, au conseil, aux aides à l'installation, aux investissements et au foncier ?

Comment le Gouvernement entend-il mieux reconnaître le travail des agricultrices dans les exploitations familiales, notamment lorsqu'elles ne sont pas identifiées comme cheffes d'entreprise ? Comptez-vous faire de 2026 une année utile avec un plan d'action wallon pour passer d'une reconnaissance symbolique des agricultrices à une égalité réelle dans les droits, les soutiens et les représentations ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je souhaite d'abord insister sur le fait que l'ensemble des dispositifs de soutien prévus dans le cadre du plan stratégique wallon de la PAC sont accessibles aux femmes et aux hommes dans les mêmes conditions. Les aides à l'installation, aux investissements, à la formation, au conseil et à l'innovation sont ouvertes à tous les porteurs de projet agricole sans distinction de genre.

Je rappelle également ces avancées majeures : la création et l'évolution du statut de conjoint aidant, l'amélioration des droits sociaux des conjointes aidantes et la cotutularité des droits administratifs depuis 2007. En termes de représentation, l'Union des agricultrices wallonnes est reconnue dans le champ de l'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et reçoit une subvention annuelle. L'UAW est également présente lors des réunions liées à l'agriculture en Wallonie au même titre que les autres organisations agricoles.

Cette année 2026 marque le lancement de plusieurs actions aux niveaux européen et wallon. La Women in Farming Platform est une initiative récente de la Commission européenne, lancée le 8 mars 2026 dans le cadre de la Vision for Agriculture and Food et de l'Année internationale de la femme agricultrice 2026. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail « Femmes en agriculture » au sein du réseau wallon PAC a été créé. Il favorise la mise en réseau des agricultrices et il met également en avant les femmes via des capsules vidéo.

Je tiens également à dire que, aujourd'hui, les femmes vont davantage s'installer en chefs d'exploitation qu'en conjoints aidants ; on voit également que les tendances évoluent. Une première feuille de route conjointe 2026-2029, adoptée par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles « Genre et droits des femmes », vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise à intégrer systématiquement la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques, tout en développant des actions spécifiques en faveur des droits des femmes. Cette stratégie précise explicitement qu'elle n'est pas un plan d'action sectoriel ; il s'agit d'un cadre stratégique fixant des objectifs. Les mesures

concrètes doivent ensuite être définies par chaque ministre dans ses domaines de compétence. Je ne manquerai donc pas cette occasion. C'est ce que je fais.

De mon côté, je souhaite augmenter la promotion autour de la place de la femme en agriculture pour que, quand, dans l'inconscient collectif, on pense agriculture, on pense autant aux agricultrices qu'aux agriculteurs, que ce ne soit pas uniquement le fermier qui apparaisse dans la tête, mais également l'agricultrice, et réaliser ce travail, notamment avec l'APAQ-W. C'est prévu.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. J'ai bien entendu toutes les explications et les réponses que vous avez apportées. Vous avez évoqué le statut de conjoint aidant, mais vous avez d'emblée dit qu'il y avait une augmentation de la tendance des femmes à s'installer en tant que chefs d'entreprise plutôt que conjointes aidantes. Le statut existe. Vous avez dit qu'une des actions que vous alliez mettre en place est l'augmentation de la promotion de la place de la femme dans l'agriculture pour que, quand on pense agriculture, on pense agricultrices et pas nécessairement agriculteurs.

Question orale

de M. Nicolas Janssen

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la structuration de filières céréalières locales en Brabant wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la structuration de filières céréalières locales en Brabant wallon ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, le Brabant wallon est une terre de grande culture et une terre que vous connaissez bien. Sur les quelque 63 000 hectares de surface agricole utile que compte la province, 38 % sont aujourd'hui consacrés aux céréales. Ce territoire est donc particulièrement concerné par la question de la structuration des filières céréalières.

À Ittre, commune de l'ouest du Brabant wallon, certains agriculteurs figurent parmi les premiers à avoir rejoint en Belgique le programme Harmony, structuré autour du blé biscuitier. Ce programme réunit agriculteurs, collecteurs, transformateurs et industriels autour d'un débouché identifié, d'un cahier des charges commun et d'engagements à long terme. Ce modèle est intéressant, il associe création de valeur pour les producteurs, objectifs de biodiversité et diversification des rotations, notamment à travers les légumineuses. En

Belgique, il rassemble aujourd'hui 158 agriculteurs, plus de 1 600 hectares de blé et 80 hectares de bandes fleuries en faveur de la biodiversité. Il est aussi appelé à évoluer, puisque l'ambition affichée à l'horizon 2030 entend renforcer les pratiques favorables au climat, à la restauration de la biodiversité – leurs objectifs et leur charte sont très clairs à ce sujet – et, par ailleurs, l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture régénératrice pour que du champ au biscuit, comme ils le disent, la filière, soit un véritable levier de transformation.

Or, je fais ici plus spécifiquement le lien avec l'action du Gouvernement. La DPR prévoit que le Gouvernement encourage la structuration des filières locales afin qu'elles soient compétitives. Madame la Ministre, vous aviez précédemment indiqué qu'une filière du blé biscuitier serait pertinente en Wallonie, tout en soulignant le risque de déclassement des récoltes lors des mauvaises années et de perte de revenus pour les producteurs, d'où l'intérêt de mécanismes de contractualisation. Quant aux légumineuses, je vous interrogeais encore récemment sur la structuration d'une telle filière wallonne.

Comment le Gouvernement entend-il favoriser concrètement l'émergence de filières locales structurées de ce type, comme le blé panifiable et les légumineuses ? Quels chaînons restent à renforcer ? Comment faciliter la mise en relation des acteurs et encourager des formes de contractualisation en sécurisant les débouchés ? On sait combien c'est important. Où en est la mise en œuvre du plan stratégique pour les céréales à valeur ajoutée et en particulier la structuration de la filière du blé panifiable, filière au sujet de laquelle je vous avais également interrogée dans le passé. Enfin, comment mieux articuler cette structuration des filières avec la protection de la biodiversité ou encore l'intégration des légumineuses dans les rotations ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le programme Harmony démontre, en effet, qu'une filière locale peut créer de la valeur lorsqu'elle rassemble l'ensemble des acteurs de la chaîne – producteurs, transformateurs et acheteurs – autour d'un débouché et d'un cahier des charges commun. La mise en relation des différents maillons doit notamment pouvoir s'appuyer sur l'expertise du Collège des producteurs. C'est précisément pour mieux mettre cette expertise au service du monde agricole que je souhaite renforcer l'accompagnement des filières et le développement des débouchés au sein de la future structure issue du rapprochement entre l'APAQ-W et le Collège des producteurs et Biowallonie.

La contractualisation relève avant tout de l'initiative des opérateurs économiques. Les pouvoirs publics peuvent toutefois jouer un rôle d'appui en diffusant les bonnes pratiques, en améliorant la transparence des critères de qualité et en accompagnant les démarches collectives. Dans cette perspective, le repère fort constituera un levier important pour soutenir le développement de filières locales et renforcer leurs débouchés. En travaillant avec chaque secteur concerné, l'objectif est de rendre plus visible pour le consommateur et de créer davantage de valeur au sein de la filière, et de mieux valoriser les produits qui en sont issus pour les agriculteurs.

Par ailleurs, il est toujours recommandé aux producteurs de sécuriser leurs débouchés par le biais de contrats. Les négociants traditionnels recourent d'ailleurs de plus en plus à la contractualisation pour structurer le développement des filières. L'évolution observée ces dernières années est à cet égard particulièrement encourageante. L'offre de contrats filières est aujourd'hui nettement plus développée qu'elle ne l'était il y a cinq ans.

La biodiversité fait déjà partie intégrante de la réflexion menée autour du développement des filières. Les légumineuses, par exemple, contribuent à la fixation de l'azote, diversifient les rotations culturales et permettent de réduire le recours aux engrais azotés. La PAC wallonne soutient plusieurs mesures en faveur de la biodiversité et de certaines cultures, comme les cultures protéiques, ainsi que l'orge brassicole et les céréales de printemps.

L'ambition est donc de construire des filières répondant à une demande clairement identifiée, techniquement maîtrisée et économiquement viable. Je soutiendrai les démarches qui favorisent la coopération entre les différents acteurs dès l'amont de la chaîne, qui objectivent la qualité des productions, mutualisent les équipements nécessaires et offrent aux agriculteurs une visibilité et une valeur suffisante de leurs débouchés. C'est aussi l'objectif de la marque forte. L'enjeu est de préserver la rentabilité et la biodiversité dans une logique de complémentarité.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Comme vous l'avez dit, la filière locale crée de la valeur pour tous et il est donc particulièrement important de renforcer l'accompagnement des filières qui peuvent réellement créer de la valeur pour chacune des parties.

Vous avez également fait le lien entre ces filières et la biodiversité. C'est important de mettre en avant combien, en Wallonie et dans le Brabant wallon, nous avons des producteurs, des initiatives, des débouchés qui sont désireux de participer à ce type d'initiative, à ce type de mise en commun par les filières. Cependant,

comme vous l'avez dit aussi, pour que ces filières puissent réellement changer d'échelle, il faut mieux relier les différents maillons, donner davantage de visibilité aux agriculteurs aussi pour qu'ils aient envie de rejoindre ces filières, qu'ils soient convaincus des bienfaits, des bénéfices que cela peut générer, y compris sur le plan économique. L'enjeu est dès lors de passer progressivement des projets et des expérimentations à des filières qui sont suffisamment structurées et pérennes. J'espère que cela pourra avancer aussi concrètement que rapidement.

**Question orale
de M. Loïc Jacob
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le secteur de la biométhanisation »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le secteur de la biométhanisation ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, la biométhanisation agricole pourrait occuper une place plus importante dans le paysage énergétique et agricole wallon. Aujourd'hui, une centaine d'unités fonctionnent chez nous et valorisent, chaque année, près d'un million de tonnes de matières organiques.

Cependant, depuis plusieurs mois maintenant, la Fédération des biométhaniseurs agricoles plaide et met en avant les difficultés qu'ils vivent aujourd'hui. La preuve en est que, depuis deux ans, aucune nouvelle unité n'a été construite sur notre territoire. Cela marque un manque de rentabilité des unités déjà installées. Une de leurs grandes revendications, qu'ils mettent en avant dans leur plaidoyer, est que, actuellement, il y a un manque cruel de coordination entre les politiques qui touchent à leur secteur, qui sont réparties dans vos compétences, mais aussi dans celles de l'Énergie, de l'Environnement. Ce n'est pas du tout un reproche que je vous fais, c'est parce que la situation est comme telle depuis des années. Aujourd'hui, ils disent avoir besoin d'une meilleure coordination pour pouvoir fixer le cadre et avoir une vision systémique de leur secteur, puisqu'ils vivent un moment particulièrement crucial.

Dans ce contexte, quelle place réservez-vous à la FEBA et aux acteurs de la biométhanisation agricole dans le cadre des réflexions et des travaux portant sur la future PAC ? C'est quelque chose qui les interpelle, puisqu'ils sont touchés par la PAC et les futures décisions que vous prendrez avec vos collègues.

En outre, la réglementation limite à 15 % la part des cultures dédiées à la production d'énergie afin d'éviter

une concurrence avec les productions alimentaires. Toutefois, en cas de crise majeure du marché, comme l'a récemment illustré le secteur de la pomme de terre, cette limitation peut poser question. Il y a une réflexion sur le fait de pouvoir utiliser ces productions – qui pourraient dans les hangars – afin de les valoriser en biométhanisation en cas de crise. S'ils le font actuellement, ils augmentent leur pourcentage de cultures dédiées. Cela n'arrange personne : cela reste dans le hangar, cela ne va pas en biométhanisation et cela ne sert absolument à rien. Envisageriez-vous une réflexion sur l'utilisation, en cas de crise, de telles productions ? Enfin, quel est l'état de vos réflexions – on en a déjà discuté – sur la reconnaissance du digestat issu de ce dispositif comme engrais RENURE ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je suis convaincue de l'importance de la biométhanisation d'effluents d'élevage et j'en fais ma priorité. Comme vous le mentionnez, la question des biométhaniseurs et du digestat ne relève pas uniquement de mes compétences, mais est à la croisée avec celles de mes collègues, la ministre Neven et le ministre Coppieters, pour nos compétences respectives.

En ce qui concerne les négociations pour la future PAC, l'Agence wallonne de l'air et du climat est associée aux travaux internes à l'administration visant à élaborer le volet « PAC » wallon du futur plan PPNR belge 2028-2034. L'AWAC porte les objectifs du plan Air-Climat-Énergie 2030 – le PACE –, dans lequel la biométhanisation est identifiée comme un levier contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Je l'ai mentionné en tant que levier prioritaire. Le PACE 2030 fait également référence à une mesure de la PAC 2023-2027 visant à soutenir les petites unités de biométhanisation à la ferme, au travers d'aides aux investissements productifs destinées aux exploitations agricoles. La simplification administrative pour le secteur de la biométhanisation est également primordiale – et, pour moi, prioritaire – pour encourager son développement. Des améliorations seront prévues dans ce sens.

S'agissant de la limitation fixée à 15 %, je vous invite à consulter ma collègue, Mme Neven, compétente sur cet aspect particulier. Pour ma part, je n'ai reçu aucune demande officielle à ce propos. Il faut savoir qu'il existe des contraintes techniques à ce niveau : si l'on met trop de pommes de terre, cela ne tourne pas non plus. Il faut donc trouver le bon équilibre. Au-delà de cette question, il importe de préserver la cohérence de notre approche avec l'objectif de production nette d'énergie et de tenir compte des impacts environnementaux globaux des systèmes de production, notamment lorsque ceux-ci reposent sur des cultures intensives en intrants, comme le maïs.

Dans cette perspective, je soutiens prioritairement le développement de filières reposant sur des cultures telles que la silphie ou le miscanthus, qui présentent un potentiel intéressant, tant sur le plan environnemental qu'économique. Ces cultures pourraient constituer des alternatives particulièrement pertinentes dans les territoires à forts enjeux environnementaux, notamment au sein des zones de captage, si cela devient un débouché intéressant pour les agriculteurs.

Enfin, en ce qui concerne la valorisation et la reconnaissance du digestat, comme les engrais RENURE, je vous invite à interroger mon collègue, le ministre Coppieters, sur ces questions. En tant que ministre de l'Agriculture, je ne peux que souligner l'intérêt pour le secteur de disposer d'engrais de qualité issus de la circularité et donc à meilleur coût et autonome par rapport aux engrais de synthèse qui dépendent des conditions géopolitiques de notre monde. Je soutiens le fait de disposer d'engrais de qualité issus de la circularité, tout en mettant un cadre qui préserve les éleveurs wallons. Je soutiendrai cette vision quand ce point arrivera au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse et pour l'attention marquée et sincère que vous avez marquée et exprimée envers le secteur. Merci aussi pour vos multiples invitations à solliciter vos collègues.

Celles-ci sont la preuve parfaite du besoin émis par la fédération d'avoir – encore une fois, ce n'est pas un reproche – un lieu commun, un interlocuteur unique pouvant répondre au nom du Gouvernement à la fédération. Aujourd'hui, j'arrive, je vous pose des questions qui touchent vos compétences, et vous me répondez. Je vais devoir aller interroger Mme Neven, puis interroger M. Coppieters. C'est mon travail. Imaginez la fédération et les membres de la fédération qui feraient cela bénévolement. Ils ne s'en sortent pas, et ils ont besoin, aujourd'hui, d'une vision commune du Gouvernement et d'un accompagnement commun pour définir les lignes de ce secteur.

S'il faut retenir une chose de cette conversation, c'est qu'il faut mettre en place un lieu commun qui permette de discuter avec la fédération sur les enjeux qu'elle porte.

Question orale
de M. Jean-Paul Bastin
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le premier rapport du Comité de
restauration des Hautes-Fagnes »

Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la nécessité d'associer les scientifiques et la
société civile à la restauration des Hautes-
Fagnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Bastin, sur « le premier rapport du Comité de restauration des Hautes-Fagnes » ;
- M. Spies, sur « la nécessité d'associer les scientifiques et la société civile à la restauration des Hautes-Fagnes ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, la nouvelle était attendue, la première feuille de route du comité de restauration des Hautes-Fagnes, suite à l'incendie qui a malheureusement ravagé toute une partie de la réserve, a récemment été présentée au Gouvernement wallon. Si cette feuille de route était bien attendue, elle soulève légitimement de nombreuses questions. Il s'agit d'un état des lieux provisoire des dégâts, ainsi que des premières pistes et chantiers à mener dans les prochaines années.

Il faudra réaliser une cartographie plus complète des dommages sur la faune, la flore, les sols et l'eau afin de prioriser les interventions à mener dans le cadre d'un plan de restauration à court, moyen et long termes. Un objectif a été souligné : agir au plus vite sans attendre la finalisation du diagnostic. Un étroit suivi de l'eau et de la prévention des incendies a aussi été pointé par le comité.

Enfin, dans une région aussi sensible au tourisme, il sera aussi important d'organiser la réouverture progressive du site en conciliant accueil du public, sécurité et protection des milieux les plus fragiles.

J'aimerais ajouter une petite incise par rapport à la question introduite. Une fois la séquence de sécheresse passée et les arrêtés des différents gouverneurs de la Province de Liège, en dehors du périmètre sinistré, ne pourrait-on pas envisager la réouverture des sites ? Les vacances d'automne approchent et il n'y a plus d'interventions sur place, c'est pourquoi je soumets cette possibilité à votre réflexion. Ce n'est pas l'objet

premier de ma question, mais cet élément de questionnement commence à se poser sur le terrain.

Madame la Ministre, quel est votre retour quant à ce premier rapport, ainsi que vos priorités pour les prochaines semaines et années à ce sujet ? Comment avancent les travaux relatifs au diagnostic environnemental ? En l'attente du diagnostic complet, quelles actions seront initiées ? Un calendrier indicatif des prochaines échéances peut-il déjà être avancé ?

M. le Président. – La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à la suite de l'incendie démarré le 14 août dans les Hautes-Fagnes, le Gouvernement wallon a inscrit à son ordre du jour du 17 septembre un point relatif à la gouvernance pour la restauration du site. Pouvez-vous faire le point sur l'incendie en tant que tel ?

Lors du débat du 14 septembre, vous indiquiez qu'un comité de restauration avait été mis en place sous la coordination du secrétaire général du SPW, avec pour mission d'évaluer les dégâts, d'identifier les enjeux, de définir les travaux à mener, les actions à poser et les acteurs à mobiliser. Vous précisiez également qu'un premier rapport avec recommandations était attendu rapidement, que le DEMNA et le DNF seraient impliqués, et que les communes, scientifiques, associations et parties prenantes seraient associés dans un cadre coordonné.

Quelles décisions le Gouvernement a-t-il prises le 17 septembre concernant cette gouvernance ? Quelle est aujourd'hui la composition précise du comité de restauration ? Les universités et les scientifiques y sont-ils formellement intégrés ? Quelle place est réservée aux associations environnementales actives de longue date dans les Hautes-Fagnes, au gestionnaire Natura 2000, aux communes et aux acteurs locaux ? Pouvez-vous préciser le calendrier de travail, les livrables attendus et les modalités de suivi public ?

Le premier rapport annoncé est-il disponible ou transmis au Gouvernement ? Comment garantirez-vous que la restauration ne soit pas uniquement administrative, mais fondée sur un diagnostic scientifique indépendant, une participation réelle de la société civile, un budget identifié et une vision de long terme pour restaurer les tourbières, les milieux naturels, la biodiversité et la capacité de rétention d'eau du site ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la feuille de route présentée au Gouvernement wallon constitue la première étape d'un programme pluriannuel de restauration des Hautes-Fagnes. Elle vise à passer de

la gestion de crise à une démarche structurée de restauration, fondée sur la science et la concertation.

Le prédiagnostic réalisé par le DEMNA confirme l'ampleur exceptionnelle du sinistre, qui a touché près de 3 400 hectares, avec des impacts particulièrement importants sur plusieurs landes et tourbières. Il montre également que certains secteurs restaurés au cours des dernières années ont mieux résisté au feu, ce qui constitue un enseignement précieux pour la suite. Il souligne également que la restauration de certains milieux devra s'envisager sur plusieurs décennies. Ce rapport constitue une première base de travail, mais le diagnostic reste en cours de consolidation, certaines zones n'étant pas encore totalement accessibles aux experts.

Le Gouvernement a validé une gouvernance articulée autour d'un comité stratégique, d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique. Celui-ci associera notamment des universités, des organismes scientifiques, des gestionnaires de réserves naturelles et des experts de terrain afin de garantir la robustesse des diagnostics et des choix de restauration. Parallèlement, un forum territorial rassemblera les communes, le Parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel, les associations environnementales, les acteurs touristiques, les propriétaires et les représentants locaux afin d'assurer une véritable participation du territoire.

Le diagnostic environnemental est en cours. Il porte sur les habitats, les espèces, les sols, les eaux et le fonctionnement hydrologique des tourbières. Les premiers livrables attendus concernent notamment la cartographie détaillée des impacts, l'identification des secteurs prioritaires et l'élaboration d'un plan de restauration hydrologique. Toutefois, il n'est pas question d'attendre la finalisation de toutes les études pour agir. Des actions sont déjà engagées, notamment le suivi de la qualité des eaux, l'évaluation des écosystèmes aquatiques, l'inventaire des infrastructures dégradées, le renforcement de la prévention incendie et la préparation des premières interventions de restauration dans les zones prioritaires. Les priorités des prochaines années seront la restauration des tourbières et des zones humides, la remise en état des habitats dégradés, le renforcement de la connectivité écologique et l'amélioration de la résilience des Hautes-Fagnes face au changement climatique.

Enfin, le programme fera l'objet d'un suivi régulier et d'une communication transparente afin d'informer les acteurs locaux et le grand public de l'avancement des travaux. L'ambition du Gouvernement ne se limite pas à réparer les dégâts causés par l'incendie, mais bien à restaurer durablement les fonctionnalités écologiques et hydrologiques de l'un des patrimoines naturels les plus remarquables de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Je suis content d'entendre ces différents éléments, notamment par rapport à cette notion de gouvernance inclusive, que ce soit des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou de l'associatif, puisque, comme vous le savez, c'est quelque chose de très identitaire et qui se répartit dans les différentes couches de la population.

Je suis content aussi de lire que des actions sont déjà prises actuellement et vont continuer, sachant que, comme vous l'avez signalé, ce seront des mesures qui vont durer sur plusieurs années, même plusieurs décennies, et qu'il y a de la restauration, mais également de la protection avec des notions de vigilance.

Actuellement, les poches d'eau de la SWDE – ce sont des piscines, non pas pour se baigner, mais pour ponctionner de l'eau sur place – sont toujours présentes et ce serait intéressant d'envisager de les pérenniser au cas où nous aurions encore des problèmes liés à ces incendies.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, ce qui me paraît essentiel maintenant, c'est que cette gouvernance pour la restauration du site dans les Hautes-Fagnes se traduise rapidement par des actions concrètes. L'incendie a profondément marqué les Hautes-Fagnes, et je suis convaincu que la restauration de ce site doit s'appuyer sur l'expertise scientifique, mais aussi sur l'expérience de celles et ceux qui connaissent le terrain depuis longtemps, c'est-à-dire les communes, les associations, le DNF, les gestionnaires et les acteurs locaux. J'espère que cette concertation sera réellement intégrée au processus de décision et qu'elle débouchera sur une vision à long terme, avec des objectifs précis, un calendrier et des moyens clairement identifiés.

**Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le projet « Ma parcelle en réserve
naturelle » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet « Ma parcelle en réserve naturelle » ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, le projet « Ma parcelle en réserve naturelle » vise à mobiliser, sur une base volontaire, des propriétaires ruraux souhaitant consacrer certaines de leurs parcelles

présentant un intérêt écologique à la protection et à la restauration de la biodiversité. L'enjeu, outre la reconnaissance de nouvelles réserves, est de préserver et de restaurer concrètement les écosystèmes. Je sais que vous partagez cette approche : au-delà des statuts, c'est bien l'efficacité sur le terrain et les résultats obtenus pour la biodiversité qui doivent guider notre action.

Dans cette perspective, les propriétaires ruraux ont un rôle essentiel à jouer. Beaucoup sont profondément attachés à leurs terres, qu'ils connaissent et entretiennent parfois depuis plusieurs générations et souhaitent pouvoir les préserver durablement. Leur mobilisation peut constituer un véritable effet de levier, en élargissant les surfaces concernées sans recourir systématiquement à l'acquisition foncière par les pouvoirs publics. Il importe donc de leur proposer un cadre souple, lisible et sécurisant, tout en garantissant des objectifs écologiques clairs.

Madame la Ministre, vous avez indiqué précédemment avoir rencontré plusieurs acteurs du projet et annoncé la poursuite des travaux. Le projet « Ma parcelle en réserve naturelle » se poursuit-il aujourd'hui ? Quelles sont les suites concrètes de ces échanges ? Des orientations ont-elles été arrêtées pour son déploiement ? Où en sont les réflexions sur le cadre juridique permettant de reconnaître l'engagement volontaire des propriétaires tout en assurant une protection effective des parcelles concernées ? Comment entendez-vous renforcer la mobilisation des acteurs ruraux afin d'en faire un véritable effet de levier de la politique wallonne de protection et de restauration de la nature ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les travaux préparatoires relatifs au projet « Ma parcelle en réserve naturelle » ont permis de préciser ses objectifs et les conditions de sa mise en œuvre. Sa poursuite est aujourd'hui envisagée dans le cadre de la candidature LIFE « NaturaLink », portée par la Société royale forestière de Belgique au titre de l'appel à projets LIFE 2026. J'ai apporté mon soutien à cette candidature, tout comme le Gouvernement. La mise en œuvre du projet dépendra toutefois de sa sélection par la Commission européenne. Il serait prématuré, à ce stade, d'en présenter le déploiement comme acquis.

La candidature vise à mobiliser volontairement des parcelles privées présentant un intérêt écologique afin de contribuer aux objectifs wallons en termes de protection et de restauration de la nature. En effet, deux pistes doivent encore être approfondies. La première concerne la mise sous statut de parcelles privées sous statut de réserve naturelle au moyen d'une structure susceptible d'en assurer la gestion. La possibilité d'agréer Pact'Nature comme gestionnaire serait

examinée dans ce cadre. La seconde porte sur un statut de protection complémentaire destiné aux superficies forestières. Celui-ci pourrait être plus souple que le statut de réserve naturelle, tout en prévoyant des obligations claires en matière de restauration des milieux forestiers. Aucune décision n'est arrêtée à ce stade sur le cadre juridique à retenir.

Des propriétaires privés et leurs organisations représentatives sont par ailleurs associés aux réflexions relatives à la mise en œuvre du règlement européen sur la restauration de la nature. Cette concertation va se poursuivre dans les semaines à venir afin d'identifier des mesures pragmatiques, équilibrées et juridiquement sécurisées. La candidature « NaturaLink » constitue une possibilité concrète de poursuivre et d'amplifier des démarches en cours. La suite dépendra de la décision européenne et, le cas échéant, des travaux juridiques et opérationnels qui devront encore être menés.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, croisons les doigts pour la sélection par le LIFE européen. Il sera nécessaire de faire en sorte, le cas échéant, que le dispositif soit suffisamment simple, lisible et accessible aux propriétaires ruraux qui souhaitent s'engager. C'est une des conditions qui pourra donner à ce projet un véritable effet de levier pour la protection et la restauration de la nature en Wallonie.

**Question orale
de Mme Christine Mauel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le volume de bois mort dans les forêts
wallonnes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le volume de bois mort dans les forêts wallonnes ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, le bois mort joue un rôle reconnu dans la préservation de la biodiversité, la régénération des sols et la résilience des écosystèmes forestiers.

Selon les derniers chiffres disponibles, les forêts wallonnes en compteraient en moyenne 12,3 mètres cubes par hectare. Le projet Deadwood4Forests recommande toutefois un seuil écologique de 40 mètres cubes par hectare. Ce chiffre doit néanmoins être apprécié en fonction du type de forêt, de son exploitation et des impératifs de sécurité. Dans le

contexte des récents incendies, la question de la charge combustible doit également être prise en considération.

Quelle évaluation faites-vous de la quantité et de la répartition actuelles du bois mort dans les forêts wallonnes ? Le Gouvernement entend-il fixer des objectifs différenciés selon les peuplements et les risques locaux, notamment d'incendie ? Comment comptez-vous encourager les propriétaires publics et privés à préserver davantage de bois mort tout en conciliant biodiversité, sécurité et valorisation économique de nos forêts ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, les données les plus récentes évaluent à 12,3 mètres cubes par hectare le volume moyen de bois mort dans les forêts wallonnes. Ce volume a nettement progressé depuis les premiers inventaires, même si la moyenne régionale masque des différences importantes selon les peuplements, les stations et les modes de gestion. Les travaux de Deadwood4Forests doivent nous permettre d'affiner cette connaissance et d'améliorer la manière dont le bois mort est pris en compte dans les inventaires et dans la gestion forestière.

Je veux toutefois être claire : le seuil de 40 mètres cubes par hectare constitue une référence écologique issue de travaux scientifiques. Il ne peut pas être transformé mécaniquement en un objectif uniforme applicable à chaque hectare de forêt wallonne. Notre orientation reste celle que j'ai déjà exposée : faire progresser la présence de bois mort et d'arbres d'intérêt biologique afin d'atteindre les objectifs, mais de manière ciblée et différenciée. En effet, les objectifs doivent tenir compte du type de peuplement, de la localisation, des fonctions de la forêt, de la sécurité du public et des risques locaux.

Les récents incendies ne doivent pas conduire à une réponse simpliste. Leur prévention repose sur l'analyse de plusieurs facteurs, notamment les conditions météorologiques, les sécheresses, la végétation, la disponibilité de combustibles et l'accessibilité des secours. Le bois mort constitue un élément à prendre en considération, mais il ne justifie ni son abandon systématique ni l'application d'une règle identique partout. Si des mesures sont nécessaires, elles doivent se justifier et rester localisées et proportionnées.

En forêt publique, la préservation du bois mort et des arbres d'intérêt biologique est dans le Code forestier et dans les plans d'aménagement. En forêt privée, l'action doit prioritairement passer par la diffusion des études comme celle que vous citez. De plus en plus de propriétaires privés sont déjà sensibilisés à cette thématique et travaillent la gestion de leurs parcelles en en tenant compte.

Enfin, la préservation de la biodiversité et la valorisation économique de nos forêts ne sont pas incompatibles. L'objectif est de renforcer une gestion forestière multifonctionnelle, capable de réserver davantage de bois mort là où son intérêt écologique est le plus élevé, tout en maintenant la capacité productive de nos peuplements. Cette approche sera poursuivie dans le cadre de la future stratégie forestière wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Maue.

Mme Christine Maue (MR). – Madame la Ministre, merci pour ces précisions. Je retiens surtout la nécessité de l'approche différenciée. Le seuil de 40 mètres cubes de bois mort par hectare constitue une référence écologique intéressante, mais elle ne peut évidemment pas être appliquée uniformément à l'ensemble des forêts wallonnes. L'objectif doit donc

rester un équilibre pragmatique entre biodiversité et l'économie de la forêt.

Je me réjouis que le Gouvernement privilégie cette gestion fondée sur les caractéristiques locales et sur l'expertise des services forestiers, plutôt qu'une norme générale et rigide. Il importe maintenant de poursuivre naturellement l'accompagnement des propriétaires publics et privés, afin que la conservation du bois mort s'intègre pleinement dans une gestion forestière durable, résiliente et adaptée aux réalités du terrain.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 24 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Arnaud Dewez, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Patrick Spies, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AT	arrêté(s) de transfert
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CePiCOP	Centre pilote céréales et oléo-protéagineux
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESE	Comité économique et social européen
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEBA	Fédération des biométhaniseurs agricoles
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GREOVA	Groupeement régional économique Ourthe-Vesdre-Amblève
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
OLAF	Office européen de lutte antifraude
OPW	Organisme payeur de Wallonie
PAC	Politique agricole commune
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PV	procès-verbal
RENURE	recovered nitrogen from manure (azote récupéré à partir de fumier)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
UAW	Union des agricultrices wallonnes
WFG	Wirtschaftsförderungsgesellschaft (Société de développement économique)
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)